

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 8 JUILLET 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 28 juin 2024.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT (arrivé à la question n°17), Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, Mme Nora ZARLENGA (arrivée à la question n°6), M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : M. Philippe TISSOT avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY (jusqu'à la question n°16)
M. Karim DJILALI avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE (jusqu'à la question n°5)
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Alixia BEAUTÉ excusée
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – M. Carlos FONTINHA - Mme Manon BOUHOT – M. Laurent LABYDOIRE – M. Alain THIERY

Mme Laurence DEFFEUILLE (Territoire 25) – Mme Noémie ROCAULT (Territoire 25)

Madame le Maire

Le Conseil est ouvert. Ont donné procuration : Karim DJILALI à Ghénia BENSAOU, Nora ZARLENGA à Eddie STAMPONE en attendant son arrivée, Patrick TAUSENDFREUND à Gisèle CUCHET, Sophie GUILLAUME à Christophe FROPPIER, Brigitte JACQUEMIN à moi-même, Philippe TISSOT à Philippe DUVERNOY jusqu'à son arrivée, Hélène MAITRE HENRIET à Léopoldine ROUDET.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 octobre, ici, à la même heure.

Nous devons approuver le compte-rendu de la séance du dernier Conseil Municipal. Vous avez des remarques ? Monsieur LANÇON. Sur le PV ?

Monsieur Eric LANÇON

Sur le PV, oui.

Madame le Maire

D'accord.

Monsieur Eric LANÇON

Je ne vais pas revenir sur le refus que vous avez de nous donner la parole, vous l'avez repoussé, en fin de Conseil donc, je ne vais pas le faire, là.

Oui, un petit retour sur le compte-rendu. Par rapport à la piscine, l'autre fois, alors, c'est un droit de suite, en fait, puisque vous aviez affirmé qu'il n'y avait pas de possibilité de faire des travaux sur la piscine parce que c'est un monument classé. Alors, ce n'est pas vraiment tout à fait cela, puisque l'on a le droit de faire des travaux sur ce type de monument classé qui ne protège en rien ce monument classé. C'est une classification inférieure. Quand on regarde un petit peu ce qu'il en est, il y a des possibilités de transformer, etc, il n'y a aucune obligation, contrairement à de vrais bâtiments classés sur lesquels, là, on n'a pas le droit obligatoirement de faire des choses, on doit demander à la DRAC, etc. Là, il suffit simplement d'informer. C'est d'ailleurs un problème pour ce type de site qui ne protège en rien le site. C'est un affichage qui est largement insuffisant pour protéger le bâtiment. C'est un droit de suite, suite à la remarque que vous aviez faite.

Madame le Maire

Alors, je suis extrêmement étonnée de ce que vous me dites parce que nous avons voulu, au niveau de la pataugeoire et du petit bassin, changer un certain nombre de choses et nous n'avons pas eu l'autorisation des Monuments Historiques, de la DRAC, de même que pour le grand bassin. Alors, il y a ce qui est écrit et puis il y a ce qu'il se passe en réalité, qui fait que pour la pataugeoire, pour le petit bassin et pour le grand bassin, nous avons dû refaire les bassins à l'identique. A l'identique.

Monsieur Eric LANÇON

Je vous dis cela parce que, simplement, vous vous souvenez, il y avait des plongeoirs qui ont disparu.

Madame le Maire

Cela n'a rien à voir. Une démolition, cela n'a rien à voir.

Monsieur Eric LANÇON

C'est quand même une transformation du site. C'est comme si, au Château de Montbéliard, on détruit une tour, je pense que la DRAC ne serait trop pas d'accord ! Cela ne protège pas le bâtiment.

Madame le Maire

Sauf qu'à l'époque, le site n'était pas classé comme il l'est aujourd'hui, Monsieur LANÇON. Les choses ont évolué entre-temps. Voilà.

La question n° 1 concerne la participation de la Ville de Montbéliard à la SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs).

1. PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTBELIARD AU CAPITAL DE LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) FCSM

Madame le Maire expose :

Je vous rappelle les difficultés du FCSM au cours des dernières années et la reprise en main du club par un groupe d'investisseurs locaux, certaines collectivités locales, les supporters et des investisseurs privés.

Le club s'est engagé auprès de la DNCG (Direction Nationale du Contrôle de Gestion) à prendre des mesures financières pour réussir à la fois le rétablissement sportif et économique du club.

La viabilité économique du club nécessite la création d'une SCIC, d'une Société Coopérative d'Intérêts Collectifs qui a pour objet la gestion et le fonctionnement du centre de formation et de ses sections féminines à l'exclusion de toute activité sportive.

Ces sociétés sont régies par le Code du Commerce et elles sont conditionnées à la production ou à la fourniture de biens et de services d'intérêts collectifs.

L'entrée au capital de la SCIC permettrait à la Ville de s'impliquer dans le développement du territoire, dans le prolongement de ses compétences comme nous l'avons fait jusqu'à présent et de participer à la notoriété de Montbéliard ainsi qu'à l'économie locale du territoire.

Cette société aura son siège au Stade Bonal comme auparavant et l'intérêt collectif est le suivant :

- la fourniture de services d'intérêt collectif non sportifs tenant à la gestion, au fonctionnement du centre de formation et des sections féminines,
- plus généralement, toute opération financière, commerciale, immobilière et mobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux éléments et/ou à tout objet similaire à ceux dont je viens de parler.

Sa durée est de 99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.

La SCIC est une société dont le capital est variable et dont la responsabilité est limitée aux apports de chaque associé, il peut augmenter ou diminuer sans aucune formalité d'enregistrement.

La société est composée de quatre collèges de vote dont la représentation est la suivante :

- collège A : Bénéficiaires et dirigeants du FCSM à hauteur de 50%
- collège B : Collectivités Territoriales à hauteur de 25%
- collège C : Supporters à hauteur de 15 %
- collège D : Associations FCSM et salariés de la société à hauteur de 10 %

Donc il vous est demandé, ce soir, d'autoriser la collectivité à participer à la création et au financement de cette société. Le ticket d'entrée étant d'un montant de 50 000 €. La Ville de Sochaux s'associe donc à la démarche de Montbéliard et donc nous serons les deux seules villes, je ne parle pas d'autres collectivités ou d'EPCI, à participer donc à la création de cette société.

Donc, ce soir, il vous est demandé d'approuver la participation à la SCIC à hauteur de 50 000 €, de signer en conséquence les statuts et d'autoriser à procéder à d'éventuels ajustements ultérieurement.

Des questions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Évidemment nous serons entièrement d'accord puisque nous avons déjà voté cette aide au niveau de l'Agglomération. Nous sommes entièrement d'accord parce que c'est un nouveau modèle de fonctionnement du football professionnel. C'est assez novateur, 100 ans après la création du club, d'avoir une SCIC réelle, qui va fonctionner contrairement à celle de Bastia. Il n'y en a que deux seules en France qui vont fonctionner. C'est un plus, un autre mode de fonctionnement. Donc on ne peut que l'encourager et puis évidemment nous sommes tous d'accord.

Je vais en profiter pour parler de sport parce que j'ai vu, comme vous tous, qu'il y a Eva LACHERAY qui va aux Jeux Olympiques et je crois que c'est le moment que le Conseil Municipal et toute la ville, la soutienne, l'aide, soit derrière elle. C'est un moment très fort dans la carrière d'un sportif ou d'une sportive, c'est le rêve de tout jeune sportif d'aller aux Jeux Olympiques et donc nous sommes tous derrière. C'est l'Olympisme. Il y a eu la flamme olympique. Je vous rappelle un certain nombre de valeurs qui sont attachées à l'Olympisme. Madame BIGUINET, vous avez mis en avant Madame Eva LACHERAY que l'on soutient fortement. Elle peut avoir une médaille parce qu'à ce niveau-là tout est possible. Je rappelle que le drapeau et puis la flamme que vous avez mis en avant c'est avant toute chose un symbole de la paix, de l'unité et de la sportivité. Je rappelle également que le drapeau c'est l'universalisme et, dans cette période un peu trouble, on peut se rendre compte que l'universalisme a été beaucoup mis à mal par un parti ici, qui est représenté ici malgré tout. Et donc, nous ne sommes pas déçus mais nous sommes... si, un petit peu déçus de votre silence par rapport à tout cela puisque vous avez mis en avant de nombreuses manifestations où le vivre ensemble, la solidarité et l'universalisme étaient en avant. Et puis, malgré nos interrogations, dans la presse vous avez évidemment reçu, vous avez été questionnée. Votre silence nous a choqués, Madame le Maire, nous a choqués parce que, dans ce moment historique, je pense que c'est un moment historique, on ne sait pas comment il va se terminer mais c'est un moment historique, je pense que tout élu en responsabilité et encore bien plus vous, Madame le Maire, il est indispensable de prendre position, quelle que soit votre position. Avec Monsieur FROPPIER, vous pouviez l'encourager ou à l'inverse dire « Non, je ne suis pas d'accord avec vous ». Nous, on n'est pas d'accord avec Monsieur FROPPIER, pas l'homme, les idées évidemment. Je n'ai rien contre Monsieur FROPPIER en tant qu'être humain évidemment...

Madame le Maire

Bien, pour le moment, Monsieur LANÇON, je vous demanderai de terminer sur cette question. Je me doute bien que votre futur discours de fin de Conseil portera sur ce sujet.

Monsieur Eric LANÇON

Bien sûr !

Madame le Maire

Pour le moment, nous sommes en train de parler de la SCIC alors je vous demanderai d'en finir sur ce sujet puis on reviendra plus tard au sujet dont vous venez de parler.

Monsieur Eric LANÇON

Je vais revenir à la SCIC et au sport car je mettais aussi en avant le sport et je voulais aussi en profiter pour mettre en avant les bénévoles. Je voulais en profiter, évidemment, pour mettre en avant toutes les structures du club obligatoirement parce que l'on oublie souvent que derrière une pépite il y a de nombreuses personnes qui œuvrent. Et, je voulais mettre, évidemment, en avant un petit, non pas un petit peu mais beaucoup, cette opposition entre mettre en avant une sportive, l'universalisme, la collaboration, la solidarité et le quotidien de ces trois dernières semaines. Voilà. Et cette opposition, elle nous heurte. Elle nous heurte !

Madame le Maire

C'est vous qui en faites une opposition. Nous soutenons les valeurs du sport, de l'Olympisme, que ce soit dans l'Olympisme ou bien dans le sport de tous les jours. D'ailleurs, on a vu le mois olympique avec les enfants dans les écoles etc. Et vous faites volontairement l'amalgame entre tout cela pour essayer de jeter un discrédit qui n'a pas lieu d'être. Voilà.

Nous allons voter sur cette question. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons à la question suivante « Chauffage urbain de la Petite-Hollande et des Portes du Jura – Délégation de Service Public – Intégration d'un bien de retour – Avenant n°1 ».

2. CHAUFFAGE URBAIN DE LA PETITE-HOLLANDE ET DES PORTES DU JURA – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – INTEGRATION D'UN BIEN DE RETOUR – AVENANT N°1

Madame le Maire expose :

Donc je vous rappelle que nous avons sollicité l'EPF, il y a environ un an et demi, pour pouvoir consolider l'exploitation du réseau de chauffage urbain à la Petite-Hollande et que ce portage s'appliquait à une petite propriété située 46 B route d'Audincourt qui a pour but de permettre la réalisation de la chaufferie biomasse ainsi que l'installation de bureaux administratifs dans cette maison.

Aujourd'hui, il s'agit de lever la propriété de l'EPF au profit de Dalkia qui va devenir propriétaire de cette maison pour la somme de 140 000 € auxquels s'ajouteront les frais afférents au portage pour environ 4 055 €.

À l'expiration du contrat qui dure 25 ans, qui a commencé l'an dernier, le concessionnaire rendra donc gratuitement à la Ville cette petite propriété.

Il vous est donc demandé, ce soir, d'autoriser l'acquisition par la société de portage qui s'appelle Montbéliard Énergies de cette petite maison route d'Audincourt.

Y-a-t-il des questions ? Non ? Des abstentions ? Non. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

D'ailleurs, les travaux ont commencé sur la chaufferie. Ils sont d'importance et ils devraient continuer bien sûr cet été.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Puisque l'on parle de la chaufferie, j'avais en son temps, posé une question, à savoir le prix de l'eau chauffée. Il s'avère que le prix de l'eau chauffée est deux fois plus cher au minima à la ZUP, à la Petite-Hollande, qu'elle l'est aux Batteries du parc. Je n'ai jamais eu de réponse, je m'en étonne un peu.

Madame le Maire

Je sais que vous nous aviez donné des documents que les services n'ont pas réussi à exploiter parce que les périodes données -de mémoire comme ça mais il faudrait que l'on regarde- entre les Batteries du Parc et puis la Petite-Hollande n'étaient pas les mêmes. Elles correspondaient à des tarifications qui ont été vraiment impossibles, par les services, à étudier et à comparer. Alors, ce que je vous propose, c'est d'essayer de retrouver des factures concernant la même période de chauffe sur la Petite-Hollande en même temps que la même période de chauffe sur les Batteries du Parc parce qu'avec ce que vous nous avez donné, cela n'a pas pu être fait. Voilà ce que je peux vous dire.

Question n°3 « Cession parcelle AV 212 – 4 rue Louis Jeanperrin – Monsieur EDEM ».

3. CESSION PARCELLE AV 212 – 4 RUE LOUIS JEANPERRIN – MONSIEUR EDEM

Madame le Maire expose :

C'est une session de parcelle 4 rue Louis Jeanperrin. C'est situé dans la zone industrielle légère du Charmontet. Il nous reste un certain nombre de terrains, là, et Monsieur EDEM a sollicité la Ville pour acquérir une parcelle d'une surface de 2318 m² destinée à la construction d'un centre de contrôle technique.

Cette parcelle se vendra pour la somme de 55 000 € alors que l'estimation des domaines était de 51 000 € donc on peut la vendre un petit peu plus cher.

Il vous est demandé, ce soir, de valider la vente de ce terrain.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°4 « Dénomination des rues de l'ancien site de l'hôpital ».

4. DENOMINATION DES RUES DE L'ANCIEN SITE DE L'HOPITAL

Madame le Maire expose :

Très rapidement et dès que les travaux d'assainissement et d'éclairage public seront terminés, nous pourrions officiellement nommer les deux rues de l'ancien site hospitalier.

Les rues qui s'appellent déjà comme cela, mais cette fois-ci, on officialise les choses, elles s'appelleront rue André BOULLOCHE côté impair n°1 au n°9, côté pair n°2 au n°30 et rue Louis SOUVET, côté impair n°1 au n°3, côté pair n°2 au n°10.

Le plan de ces voiries est annexé à la délibération.

Oui, Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, c'est une intervention que j'ai déjà faite deux fois à l'oral et une fois à l'écrit lors d'une tribune. C'est toujours la même intervention par rapport à ce quartier qui est un des plus grands quartiers privés du Doubs, je pense, en termes de superficie. Et chaque fois, nous avons la même remarque, à savoir, il n'y a aucune régulation publique, c'est-à-dire que les propriétaires peuvent faire, par rapport à la loi, tout ce qu'ils veulent. Ils n'ont pas le souci de l'équilibre de la ville. Ils voient déjà, avant toute chose, ce qui est logique, évidemment, l'aspect financier, parce qu'ils ont investi fortement et ils ont envie aussi que, financièrement, ils se retrouvent dans ces investissements. On avait déjà cité le nombre, par exemple, je crois qu'il y a trois bâtiments qui vont être construits dont un bâtiment où il y aura la boulangerie du Coinot, si j'ai bien compris, à moins que je me trompe, vous me direz si je me trompe. Je ne pense pas. Il va également y avoir une épicerie. On est en train de se rendre compte que cet aspirateur de commerces, de services qui étaient au centre-ville est effectif. Dès le début, il y a trois ans, on vous avait déjà fait la remarque. Cette remarque s'affirme et puis elle prend corps puisque médecins, kinés, agences immobilières, assureurs -je suis allé, justement, voir un petit peu-podologues, avocats etc ont quitté le centre-ville pour se rendre dans un endroit qui, évidemment, est très intéressant pour eux, financièrement. Il y a au moins une trentaine de corps de métier qui sont présents là-bas. Mais la difficulté, c'est que c'est vous-mêmes qui, en n'ayant aucune régulation publique possible, faites que le centre-ville se vide un petit peu, encore plus. Vous pouvez nous

répondre « C'est facile de critiquer. Qu'est-ce que vous auriez fait ? ». Je pense que les Blancheries, par exemple, étaient un lieu possible de ramener du public au sens de services publics. Par exemple, il peut y avoir des bâtiments uniquement de logement et c'était un bon endroit, au centre-ville, qui pouvait amener aussi de l'attractivité. Pour l'instant, ce n'est pas prévu. Je dis bien pour l'instant, à moins que dans un de vos cartons, ce soit prévu, mais en tout cas, on ne le sait pas. Ce déséquilibre porte vraiment préjudice au développement du centre-ville. Et la dernière fois, je crois même qu'un de vos Adjoints, n'était pas allé dans le même sens mais avait également donné des exemples de services qui quittent pour aller là-bas.

Donc attention de tout laisser au privé. De ce côté-là, nous avons ce quartier, de l'autre côté, nous avons tout le quartier là-bas du Pied-des-Gouttes où on est essentiellement dans le privé. Et quand on laisse tout au privé, le privé, il organise comme il veut, évidemment par rapport à la loi, mais il organise comme il veut.

Vous allez peut-être pouvoir me répondre « S'il n'y a pas de privé, il n'y a rien ! ». Mais enfin, on peut quand même essayer, parce que je pense que, là, il y a un certain immobilisme de votre part sur cela. Voilà.

Madame le Maire

Alors où immobilisme ? Quand on fait blanc, il fallait faire noir, quand on fait noir, il fallait faire gris ! Bon, de toute façon, on n'attend pas autre chose de votre part, Monsieur LANÇON, en étant autre chose que dans l'opposition. Nous avons eu la chance de trouver un investisseur privé pour ce site qui était immense, plusieurs hectares avec des milliers de mètres carrés, heureusement que nous avons trouvé cet investisseur local pour faire le travail qui a été fait. Vous dites qu'il n'y a pas d'intervention publique. Ce n'est pas tout à fait vrai, elle n'est pas forcément voyante comme vous le prétendez mais nous travaillons beaucoup avec l'investisseur. Par exemple, il nous avait consultés pour l'arrivée de cette maison des seniors qui s'appelle la Rose Miémont, qui fonctionne très bien, d'ailleurs, où tout le monde est très content. Il nous a consultés pour un certain nombre de logements, des petits, des grands, pour des étudiants, pour telle ou telle profession. Contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas de médecin là-haut...

- Intervention inaudible de Monsieur Eric LANÇON -

Madame le Maire

Oui, il y a un médecin. Il y a un médecin, voilà. Je vous rappelle qu'à l'époque, vous aviez dit « Il faut obliger à ce qu'il y ait des médecins là-haut parce que ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas de médecin dans ce quartier-là » et, aujourd'hui, vous venez reprocher qu'il y en a. Enfin bon, à un moment...

Monsieur Eric LANÇON

Vous savez qu'il vient du centre-ville !

Madame le Maire

Discours contradictoire...

Monsieur Eric LANÇON

Vous savez qu'il vient du centre-ville, le Docteur KOCH ! Il a quitté le centre-ville.

Madame le Maire

Vous auriez peut-être préféré qu'il aille ailleurs !

Monsieur Eric LANÇON

Non, mais je vous dis qu'il a quitté le centre-ville pour aller là-bas !

Madame le Maire

Alors, la difficulté, vous le savez bien, des médecins du centre-ville ou des professions libérales, c'est l'accessibilité, essentiellement, et qu'ils ne veulent pas faire des travaux énormes en centre-ville parce que c'est très onéreux pour, finalement, ne pas avoir plus de clientèle donc, ils recherchent des locaux qui sont accessibles et l'ancien hôpital est accessible partout et c'est l'intérêt d'avoir, d'ailleurs, acheté ce site. Il y aura prochainement un ou deux commerces. La boulangerie du Coinot, écoutez, vous me l'apprenez, ou en tout cas, cela fait déjà trois endroits où elle doit se déplacer et déménager donc, en fait, je pense qu'il n'y aura pas de déménagement et qu'elle restera là où elle est et que les choses resteront ainsi.

Mais s'il y a, dans ce grand quartier, qui irradie également sur la Chiffogne et la Citadelle, des commerces, moi, je trouve que c'est très bien puisque, depuis des années, on nous dit qu'il faut installer des commerces là-haut. Alors, quand il n'y a pas de commerces, il faudrait qu'il y en ait, et quand il y en a, ça ne va pas non plus. Donc, de toute façon, vous ne serez jamais contents de ce qu'il se passe tant que nous sommes là. Donc, voilà, vous êtes dans votre rôle d'opposition, peut-être que je ferais pareil à votre place, mais bon, voilà, vous vous opposez.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

J'ai l'impression que vous n'acceptez pas l'opposition.

Madame le Maire

Non !

Monsieur Eric LANÇON

Madame BIGUINET...

Madame le Maire

J'ai le droit de vous répondre quand même !

Monsieur Eric LANÇON

Sur les quatre premiers rapports, on était d'accord avec vous. Et là, on ne s'oppose même pas, on est en train de vous dire, nous, ce que l'on voit et les propositions que l'on pourrait avoir. Alors, soit vous acceptez l'opposition et on va parler avec vous, évidemment, soit, on s'en va, ce qui peut d'ailleurs bien arriver...

Madame le Maire

Non, pas du tout !

Monsieur Eric LANÇON

Puisque je pense que vous n'en avez rien à faire de ce que l'on dit ! C'est ce que vous dites.

Madame le Maire

Non, pas du tout.

Monsieur Eric LANÇON

Vous le dites mieux que cela mais c'est comme d'habitude Madame BIGUINET !

Madame le Maire

J'écoute ce que vous dites, mais je ne suis pas obligée d'être d'accord avec vous. C'est tout.

Monsieur TRAVERSIER.

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Merci Madame le Maire. Moi, je suis surpris des propos de Monsieur LANÇON. Il y a quelques temps, pour ne pas dire quelques années, il critiquait la municipalité du fait que rien n'était fait à la Chiffogne et que tout était fait au centre-ville. Et là, aujourd'hui, il nous sort que tout est fait pour enlever au centre-ville et mettre à la Chiffogne. Alors, c'est un coup blanc, un coup noir. Donc, il faut arrêter, Monsieur LANÇON. Soit vous êtes d'accord pour que les choses se fassent à la Chiffogne, et là, c'est un très beau projet à la Chiffogne s'il y a des commerces qui arrivent. La Maison Hirsch, ce n'est pas bien, cela se fait au centre-ville, il faut tout détruire. Bon, voilà, il faut arrêter à un moment donné. Vous dites un coup blanc, un coup noir, et puis, ce n'est jamais pareil. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Madame le Maire

Donc, nous allons voter sur ces deux rues. Je pense...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Non, Madame BIGUINET, il y a quelques prises de parole.

Madame le Maire

Pardon ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

On a demandé la parole.

Madame le Maire

Oui, alors, Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'était juste pour répondre à Monsieur TRAVERSIER. Un certain moment, il faut peut-être nous écouter. Ce qu'a voulu dire Monsieur LANÇON, ce que l'on lui dit à chaque fois qu'il y a des propositions de projets, c'est qu'il faut arrêter de déshabiller un quartier pour en rhabiller un autre. C'est cela que l'on dit. A un certain moment, il faut un développement harmonieux de cette ville, on ne peut pas enlever des choses au centre-ville pour les mettre à la Chiffogne, enlever des choses à la Chiffogne pour les mettre à la Petite-Hollande. C'est cela qui ne va pas, Monsieur BIGUINET... Euh Monsieur TRAVERSIER, pardon, mais, Madame BIGUINET, ça marche aussi ! Mais à un certain moment, ça ne marche pas, c'est cela que l'on dit tout le temps, il faut arrêter de déshabiller un quartier pour rhabiller un autre. On tient cette ligne, on demande un développement harmonieux de Montbéliard.

Madame le Maire

Eh bien, nous, nous estimons qu'il est harmonieux.

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Merci Madame le Maire. Je voulais revenir au sujet du rapport n°4 qui vise à donner deux nouveaux noms de rue sur le site de l'ancien hôpital. Et donc, c'est avec plaisir que l'on peut constater qu'il y a, à

côté de Louis SOUVET, la personnalité d'André BOULLOCHE, à laquelle nous sommes aussi très attachés. Dénommer des rues, c'est faire office de mémoire collective et rappeler quels sont les grands parcours desquels chacun peut s'inspirer aujourd'hui. Et je trouve cela assez intéressant, pour ne pas dire ironique, d'avoir aujourd'hui le nom d'André BOULLOCHE qui va être utilisé pour baptiser une rue. André BOULLOCHE, dont on rappelle qu'il a été résistant, incarcéré dès 1940, déporté à Buchenwald et Flossenbürg et donc, moi, je m'interroge, aujourd'hui, au regard du contexte actuel, quand André BOULLOCHE dénonçait, dès 1940, l'extrême droite et les dangers que cela représentait sur notre démocratie. Moi, je vous demande comment vous pouvez encore appeler aujourd'hui une rue André BOULLOCHE face au silence dont vous avez pu faire preuve, face à des idées d'extrême droite et que votre absence de position en est une également. Je voulais souligner ce paradoxe à l'heure d'aujourd'hui et des commémorations que l'on peut avoir de manière globale autour de l'héritage de la résistance et de la préservation des valeurs de la République. Merci.

Madame le Maire

Alors, écoutez, est-ce que vous voulez que l'on refasse aussi de l'histoire avec le Front Populaire, dont vous faites partie, nouveau Front Populaire, qui a voté les pleins pouvoirs à Philippe PÉTAIN pendant la Deuxième Guerre mondiale ? On va aussi refaire l'histoire là-dessus. Est-ce que vous voulez que je vous parle de mon père qui a fait de la résistance et qui était au Lomont ? Est-ce que vous voulez que l'on parle...

Madame Sidonie MARCHAL

Qu'en faites-vous ? Que fait cette majorité aujourd'hui de cet héritage de la résistance ? Telle est ma question !

Madame le Maire

Ce qu'elle fait de l'héritage de la résistance ?

Madame Sidonie MARCHAL

Oui. Ce qu'elle a fait ces dernières semaines de cet héritage de la résistance ?

Madame le Maire

Allez, ça suffit !

Madame Sidonie MARCHAL

Ça suffit !

Madame le Maire

Je sais bien que vous voulez utiliser la totalité des délibérations du Conseil Municipal pour essayer de faire le buzz là-dessus. Vous n'y arriverez pas, de la même manière que vous n'arriverez pas à mettre le foin dans notre équipe. Vous, vous êtes divers, vous ne faites pas partie du même parti politique. Il y a des verts, il y a des... J'allais dire des bleus, non, mais il y a des verts, il y a des rouges, il y a des roses, etc. Quand c'est chez vous, c'est très bien mais quand ce sont les autres, cela ne va plus !

D'ailleurs, j'ai répondu à la presse cet après-midi, en disant que nous étions une équipe diverse qui va du Centre jusqu'à la Droite. Nous nous entendons très bien, nous formons une équipe qui est soudée, chacun est libre à l'intérieur de cette équipe de faire ce qu'il a envie de faire, évidemment, dans les limites de l'égalité, on ne va pas s'amuser à faire n'importe quoi. Et pour le moment, nous nous en portons plutôt bien. Point à la ligne. Les procès en fascisme ou je ne sais quoi n'ont pas lieu d'être ici. Vous savez, les fascistes, il y en a de beaucoup de côtés et puis il y en a même qui sont au milieu d'ailleurs, qui ont une apparence centriste et qui sont les plus beaux des fascistes. Voilà.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Alors, on n'est bien d'accord maintenant que votre majorité, Madame BIGUINET, va du Centre à l'extrême droite.

Madame le Maire

Non !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est cela, la différence, Madame BIGUINET. Il y a une différence entre Priscilla BORGERHOFF qui a pris position très clairement, très courageusement, et un de vos Adjoints, qui a fait campagne pour le Rassemblement National. Il y a une vraie différence !

Madame le Maire

Pas du tout !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Maintenant, votre majorité va du Centre, parce qu'il y a des gens très modérés dans votre équipe, à l'extrême droite. Et cela, c'est une vraie différence. Et je pense que vous avez refusé que l'on ait un propos liminaire pour le mettre à la fin du Conseil...

Madame le Maire

Comme d'habitude !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

...pour refuser un débat. Le débat, nous le souhaitons, au sein de cette instance parce que cela concerne les Montbéliardais.

Madame le Maire

Oui, c'est ça ! Alors, de toute façon, l'ordre du jour et la police de cette Assemblée, c'est moi. Je la donne à la fin, comme d'habitude. Il n'y a rien de nouveau, j'ai toujours fait comme cela donc, ce n'est pas plus aujourd'hui qu'un autre jour.

Je vais laisser la parole à Monsieur MARCOT qui voulait la prendre, et ensuite, je te laisse répondre, Christophe.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

J'écoute, de part et d'autre, le discours des uns et des autres après ces élections législatives. Une question que je pose à nos amis du groupe de Gauche : les élus de Gauche siégeant à PMA alliés aux Républicains décomplexés, envisagent-ils toujours de gouverner avec les élus acoquinés à l'extrême droite, situés hors du champ républicain ? C'est ma question. Voilà. Parce qu'aujourd'hui, on a l'impression, Madame le Maire, que les gens s'opposent ici, mais à PMA, vous êtes quand même alliés, vous travaillez ensemble, dans le même groupe.

Madame le Maire

Vous pouvez arrêter vos téléphones, s'il vous plaît. Ah, pardon. Est-ce que vous pouvez quand même arrêter vos téléphones ?

Je ne sais pas, vous leur poserez la question.

Monsieur Eric MARCOT

Mais je pose la question. Est-ce qu'effectivement, c'est des vice-présidents...

Madame le Maire

Nous ne sommes pas à l'Agglomération, ici, nous sommes à la Ville. Je voudrais...

Monsieur Eric MARCOT

Le problème va se poser !

Madame le Maire

Peut-être mais on verra à ce moment-là, on ne va pas anticiper avant. Je voudrais vous faire revenir au sujet du jour, qui est donc les rues André BOULLOCHE et Louis SOUVET.

Je laisse la parole à Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Oui, je vais quand même intervenir, cela fait deux fois que l'on cite mon nom. Je vais répondre, quand même rapidement, parce que, peut-être, que l'on y reviendra plus tard.

Déjà, vous dire que l'on est quand même, il me semble, en démocratie, que chacun, à un moment donné, a son choix et un bulletin de vote, et c'est son choix. Je vous rappelle quand même que l'on est en démocratie. Premièrement.

Deuxièmement, vous rappelez, peut-être, un petit peu l'historique par rapport à cette élection. Rappel du soir du 9 juin, où, effectivement, on a les résultats que l'on connaît. Le 10 juin, donc, Matthieu BLOCH, Secrétaire Départemental des Républicains -pour rappeler quand même aussi qu'il est Secrétaire Départemental des Républicains- m'a contacté, puisque j'étais le candidat en 2022, pour avoir la primeur, en fait, de ma décision de savoir si j'avais envie d'y retourner ou pas. Donc, pour des raisons qui me sont personnelles, j'ai refusé d'y retourner. Et lui, a reçu un appel d'Éric CIOTTI, Président des Républicains, lui demandant d'y aller, avec le soutien du Rassemblement National, effectivement. Mais, pour rappel, Matthieu BLOCH, c'est le Secrétaire Départemental des Républicains.

Voilà. Alors, après, j'ai bien compris que vous aviez un os, que vous vouliez ronger l'os, et qu'à un moment donné, cela pouvait choquer... Alors, moi, j'entends ce que vous dites, Monsieur MARCOT, mais il me semble que votre Président de la République, Emmanuel MACRON, qui est le mien aussi, quand il reçoit les chefs de parti, il reçoit aussi Jordan BARDELLA, il reçoit Éric CIOTTI, enfin, voilà, il reçoit...

Monsieur Eric MARCOT

De façon républicaine.

Monsieur Christophe FROPPIER

De façon républicaine, exactement. Donc, cela serait bien aussi que, dans cette assemblée, on fonctionne de façon républicaine. Il me semble, à un moment donné, que notre candidat était LR, soutenu, effectivement, par le RN, mais déjà LR. Voilà.

Et puis, ensuite, si on prend la largesse du Nouveau Front Populaire, avec toutes les étiquettes qui le représentent, je crois qu'il y a aussi une extrême, à un moment donné, au niveau du Nouveau Front Populaire, LFI, qui est loin d'être aussi, j'allais dire, un parti républicain.

Voilà, moi, ce que j'ai à vous dire. Vous avez un os, rongez-le, mais, à un moment donné, c'est aussi des gens que vous attaquez. Et je vous rappelle quand même que je suis élu, ici donc, si vous voulez me lâcher aux chiens, vous le faites, par contre, il y a un moment donné, il va falloir aussi se remettre en tant qu'élu de la République, sans pour autant tout mélanger, parce que j'entends ce que vous dites dans la rue, j'ai entendu ce qui s'était dit pendant la campagne, à un moment donné, on est des Républicains. Moi, Monsieur LACHAMBRE, je vous regarde, parce que vous êtes de la Petite-

Hollande, je suis de la Petite-Hollande, moi, je peux vous dire qu'en dix ans, j'ai fait des belles choses pour la Petite-Hollande, aussi bien au niveau de la Politique de la Ville que pour le sport. Donc, j'ai aucun scrupule à avoir voté pour Matthieu BLOCH, le Secrétaire Départemental des Républicains.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis interpellé, donc je prendrai la parole. Il y a des choses que je trouve inadmissibles. Et je dois dire que moi, je n'ai jamais soutenu le Front National ni le Rassemblement National, quel que soit le nom qu'on lui donne. Et je dois dire qu'il y a beaucoup de Républicains qui ont fait le même choix que moi donc, en fait, en ce moment, ce que l'on constate, c'est qu'ici, les Montbéliardais ont bien montré que, de toute façon, ils ne soutenaient pas, je ne dis pas globalement sur la circonscription, mais il suffit de regarder les résultats et de constater que Monsieur BLOCH a fait 2 000 voix de moins que Monsieur PACQUOT qui n'est pas ma tasse de thé, mais j'ai quand même voté pour lui, c'est vrai. Ce que je constate, c'est qu'il y a des gens qui sont prêts à se vendre pour un plat de lentilles. Et je trouve cela inadmissible. On sait très bien quelles sont les idées qui sont derrière le Front National et je crois que l'on ne peut pas accepter de soutenir ce genre de choses. Un grand nombre de Montbéliardais ont bien montré qu'ils n'étaient pas d'accord donc je pense que cela aurait été très bien que l'ensemble, comme Madame BORGEROFF, puisse dire « Nous ne voulons pas du Rassemblement National ». Je crois que c'est une question de principe. Moi aussi, j'ai eu des membres de ma famille qui sont morts à cause du fascisme. Je crois qu'à un moment donné, quand on commence à mettre le petit doigt dans l'engrenage, on ne sait pas où on va s'arrêter.

Madame le Maire

Philippe DUVERNOY. Oui, je me doutais bien que ce soir, ça allait un petit peu dérapier.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je me doutais bien que ce soir, ça allait un petit peu dérapier. Je voudrais, en préambule, je ne veux pas me jeter des fleurs, mais ici, jusqu'à preuve du contraire, je suis le doyen, cela me donne un certain nombre de prérogatives. Cela fait 42 ans que je suis élu, 32 ans à Montbéliard ou 33, peut-être, je n'en sais rien, je n'ai pas fait la comptabilité exacte. Vous êtes en train de faire, Monsieur LACHAMBRE et vos collègues, quand je dis vos collègues, j'allais dire vos collègues de circonstance, pour prendre un adjectif que m'a donné un de vos collègues, d'ailleurs, le soir des résultats : des alliances de circonstance. Comment pouvez-vous reprocher à la Droite de faire des alliances de circonstance alors que vous faites vous-même des alliances de circonstance et qu'aujourd'hui, vous êtes prêts à vous allier avec des gens que vous avez honnis tout au long du mandat de Monsieur MACRON ? Je veux dire les collègues qui sont assis à votre droite, Monsieur LACHAMBRE, qui représentent effectivement, ici, la... j'allais dire la majorité, non, il n'y a pas de majorité, il n'y en a jamais eu, d'ailleurs, qui représentent le Président de la République et son Gouvernement. Comment pouvez-vous reprocher à la Droite de faire l'union des droites alors que vous-même, vous vous commettez avec des mouvements comme le NPA ou LFI qui ne sont, à mon sens, pas des gens très recommandables ? Je ne veux pas revenir, tout le monde l'a entendu, aux événements du 7 octobre. Tout le monde sait de quoi je parle. Comment pouvez-vous vous associer à des gens comme Monsieur MÉLENCHON ? Pour qui se prend-il ? Et il ose, aujourd'hui, revendiquer d'être le 1^{er} Ministre de la France ! Mais on croit rêver ! Et vous avez, vous-même, cautionné ce que l'on appelle aujourd'hui le Nouveau Front Populaire mais Léon BLUM doit se retourner dans sa tombe ! Et plus près de nous, André BOULLOCHE doit avoir honte de votre attitude, devrait avoir honte de votre attitude, s'allier à des gens comme MÉLENCHON ou le NPA ! Mais les bras m'en tombent ! Après 42 ans de mandat, et j'ai 75 ans aujourd'hui, je n'ai jamais vu cela. Et vous venez, aujourd'hui, nous donner des leçons sur de soi-disant mésalliances mais quelles sont ces mésalliances ? Je vous rappelle les résultats du Rassemblement National...

- Intervention inaudible -

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je ne vous ai pas interrompu. Est-ce que je peux continuer mon propos, s'il vous plaît ? Merci.

Je vous rappelle que le Rassemblement National, au 1^{er} tour, l'a emporté haut la main et s'il n'y avait pas eu des magouilles, parce que j'appelle cela des magouilles, des cuisines d'arrière-boutique politique où l'on cuisine de la ragougnasse qui est totalement inconsommable pour le commun des Français, pour nos concitoyens, pour réussir à faire se désister des gens qui ont obtenu, comme c'était le cas à Montbéliard, 36 % des voix, et qui se reportent sur quelqu'un qui en avait obtenu 29 %, quelqu'un que vous avez critiqué pendant ces deux années de mandat, je veux parler de votre nouvel ami le Député PACQUOT. Mais vous nous donnez aujourd'hui des leçons. Mais les bras m'en tombent. Les bras m'en tombent. Comment pouvez-vous oser, alors que l'un de vos collègues m'a bien dit, et je le regarde droit dans les yeux, des alliances de circonstances ?

Monsieur Eric LANÇON

C'est moi !

Monsieur Philippe DUVERNOY

Des alliances de circonstances. Vous voyez, Éric LANÇON est quelqu'un que je respecte parce que c'est quelqu'un d'honnête. Et c'est lui qui m'a dit effectivement des alliances de circonstances. Tout cela pour faire quoi ? Un barrage. Est-ce que le Code Electoral dispose d'un vote contre quelqu'un ? Non. On vote pour quelqu'un avec un bulletin, on ne vote pas contre quelqu'un. Donc, vous prenez les électeurs qui ont voté pour le Nouveau Front Populaire, pour des imbéciles « Votez pour nous. Oui, vous avez voté à 36% pour nous, mais nous, on ne se présente plus, il faut voter pour l'autre sur qui vous avez craché pendant deux ans ». Je vais arrêter là parce que je pourrais vous tenir un discours pendant une demi-heure. Et je pense que mon discours est censé. Et vous voudriez vous regarder dans une glace et arrêter les uns et les autres de nous donner des leçons de démocratie. Parce que vous avez piétiné la démocratie en appelant les gens à se désister de leur 1^{er} vote pour tenter de faire élire, puisque vous n'y êtes pas arrivé, le Député PACQUOT. J'en ai terminé.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, je voudrais répondre à Monsieur DUVERNOY. Je n'utiliserai pas d'injures comme il l'a fait, là, aujourd'hui.

Madame le Maire

Quelle injure ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Les ragougnasses etc, ce ne sont pas des injures ?

Madame le Maire

Ce ne sont pas des injures, c'est de l'argot !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce n'est pas un vocabulaire digne. Je vous ai laissé parler, Monsieur DUVERNOY, vous me laissez parler, s'il vous plaît. Vous me laissez parler, s'il vous plaît. Donc, je n'utiliserai pas d'injures, je dirai simplement deux choses et je n'en dirai pas plus.

La première, ce n'est pas une alliance des droites, c'est une alliance entre la Droite et l'extrême droite. C'est bien ce que la majorité des membres des Républicains ont dit. Et moi, je remercie l'ensemble des Républicains qui, à certains moments, se rendent compte qu'il y a des situations qui sont suffisamment graves pour que l'on ne fasse pas d'alliance avec n'importe qui. Et ces Républicains en question n'ont pas suivi, je suis désolé, il y a eu 60 quelques Députés Républicains qui ont été élus et il y a des gens qui ont été élus avec la Droite et l'extrême droite, la Droite des Républicains... Alors, ce sont des Républicains de Droite, on a changé le nom de Monsieur CIOTTI mais regardez ce qu'il en est. Et ce que l'on voit, c'est que, finalement, il y a la majorité des gens de Droite, que je respecte parce que ce sont des gens avec qui on peut discuter, qui font partie de l'arc républicain, et on peut discuter avec eux. Et je ne vous demande pas de faire des comparaisons avec quoi que ce soit, moi, je compare simplement des Républicains avec d'autres Républicains. Et ce que je constate, c'est qu'il y en a la majorité qui sont dans ce sens-là. Voilà.

Madame le Maire

La parole est à Léopoldine ROUDET.

Madame Léopoldine ROUDET

Merci Madame le Maire. Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole mais il y a quand même une chose qui me dérange profondément ce soir. Dimanche, nous avons tenu les bureaux de vote et nous avons le Code Electoral sur les bureaux, je suis allée rechercher dedans et, à aucun moment, je n'ai lu qu'un élu devait s'exprimer sur son choix de vote. Je rappelle que le choix de vote, il est anonyme, nous n'avons aucune obligation de dire pour qui nous avons voté ou pour qui nous ne souhaitons pas voter. Voilà. À un moment donné, je pense que, Madame le Maire, a été assez clair, nous sommes de Centre jusqu'à la Droite. Effectivement, certains ont voulu s'exprimer de façon libre, c'est leur choix, je le respecte et d'autres, non et il faut le respecter également. Et le Code Electoral ne nous oblige pas à le faire.

Madame le Maire

On est d'accord. Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Écoutez, je vous écoute, Madame, vous dites « On est du Centre ». Quand on distribue des tracts pour l'extrême droite, on n'est pas du Centre ! Je ne parle pas de vous. Je parle... Quand on distribue des tracts à la Citadelle lors d'une manifestation « Pour et avec BLOCH », on est d'extrême droite ! Je suis désolé. Pour revenir aux propos de Christophe, je n'ai pas entendu Annie GENEVARD, hier soir, à la télévision, et je n'ai jamais entendu soutenir BLOCH. Jamais ! BLOCH est Ciottiste.

Madame le Maire

Écoutez, là, vous parlez de la tambouille, je ne vais pas utiliser le mot que je ne connaissais pas, d'ailleurs. Il faudra que tu me dises comment cela s'écrit.

Monsieur Eric MARCOT

Mais ce n'est pas de la tambouille, Madame le Maire, ce sont des faits.

Madame le Maire

Laissez-moi parler, Monsieur MARCOT. Moi, je vous ai écouté. Sur les Républicains, il se trouve que, on ne va pas se le cacher, tout le monde le sait, les Républicains ont un vrai problème à l'intérieur de leur parti politique. Moi, je fais partie des Républicains, je n'ai pas l'intention de les quitter, d'ailleurs. Je pense qu'il faut plutôt que les choses évoluent de manière constructive. Et puis, il y a eu cette forme de scission qui n'a pas été acceptée par le tribunal. Trois fois, cela a été porté devant le tribunal. Trois fois ! Je ne dis pas que je cautionne, mais la justice a quand même raison. Enfin, je pense que l'on peut lui faire confiance. Et trois fois, elle a donné raison au Président actuel des Républicains. Donc, Matthieu BLOCH, Annie GENEVARD, Christophe FROPPIER, tous ceux qui sont

Républicains, il n'y en a peut-être pas tant que cela dans la salle, appartiennent aux Républicains. Ils ne sont pas forcément d'accord, mais ils appartiennent aux Républicains. Ils sont Républicains et ils continueront à l'être tant que ce parti existera. C'est tout. Il n'y a pas à faire de commentaires et surtout de procès d'intention dans lesquels vous sautez allègrement, d'ailleurs. Moi, je voudrais rappeler quelque chose de très important, et je lui donnerai la parole tout à l'heure, je voudrais que vous fassiez un bond en arrière de dix ans : élection municipale de 2014, nous avions une liste Rassemblement National qui se présentait avec des choses qui se sont passées tout à fait contestables et la seule liste qui a porté plainte contre le Rassemblement National, je ne sais pas si c'était le Front ou le Rassemblement à l'époque, bon, peu importe, il s'appelle Gilles MAILLARD. Il est ici. Il est allé porter plainte. On ne vous a pas vus, vous, à l'époque. On ne vous a pas vus ! Vous n'entendiez pas, vous ne voyiez pas, cela permettait à certains de bien profiter de la chose. Ils ont été trois à aller au Commissariat pour porter plainte sur la manière dont la campagne électorale se faisait, avec des bulletins, avec, etc., des preuves. Et ils ont été condamnés. Gilles, raconte-nous ton expérience. Ici, il n'y a pas de Rassemblement National. Les seuls qui ont porté plainte contre le Rassemblement National, ce sont des élus de la majorité actuelle et en la personne de Gilles MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

Merci Madame le Maire. Donc, effectivement, au début 2014, juste avant les élections de mars, je suis allé signaler au Procureur ce qui se passait pour la constitution de la liste de Sophie MONTEL. Il s'en est suivi des auditions, des passages au tribunal en première instance et en appel. Et au final, le mari de Sophie MONTEL et une colistière de Sophie MONTEL se sont vus condamnés conjointement à une amende et à une peine d'illégalité de trois ans.

Madame le Maire

Voilà. Quand on a dit cela, on n'a plus rien à dire !

Monsieur Gilles MAILLARD

Et j'ai eu également, de la part du Front National, en la personne de Marine LE PEN, qui a demandé à l'avocat du Front National d'aller porter plainte contre moi à Paris quelques jours plus tard. Il n'y a pas eu de suite.

Madame le Maire

La messe est dite ! Non, c'est terminé...

Monsieur Eric LANÇON

C'était avant...

Madame le Maire

Non, c'est terminé...

Monsieur Eric LANÇON

Vous m'aviez permis, par rapport à Monsieur DUVERNOY, il m'a cité deux fois et cela serait logique que je réponde sur les circonstances, c'était hier soir à 20h.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Parce que tu as levé la main !

Monsieur Eric LANÇON

Oui. Très rapidement, Madame le Maire, parce qu'il m'a cité.

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Eric LANÇON

On peut faire un bon 16 ans en arrière. Moi, je suis assez indulgent et je remercie des fois Monsieur Philippe DUVERNOY parce que sans lui, nous ne serions pas ici. En 2008, vous n'étiez pas ensemble et, grâce à cela, on avait été élu. Et si Monsieur DUVERNOY n'avait pas été là, parce qu'il avait 10%, il y avait Monsieur BECHE, etc. à quelques voix près, on a pu être au Conseil Municipal.

Madame le Maire

Ce n'est pas ce qui a été le mieux pour la Ville mais enfin !

Monsieur Eric LANÇON

Monsieur DUVERNOY aurait été avec vous, on ne serait pas ici. Alors, c'est pour cela que je suis indulgent et Monsieur DUVERNOY, je le remercie.

Le deuxième point, c'est un peu la boutade, qui n'est pas entièrement fausse. Par rapport à la circonstance, j'assume pleinement la circonstance. Il y avait un ennemi ou un adversaire. Ce sont les paroles du Parti Communiste. J'ai choisi l'adversaire et pas l'ennemi quand j'ai voté. Et vous avez raison, le vote n'est pas public, etc mais, ici, nous sommes dans une instance politique, on vote aussi, les électeurs attendent de nous un positionnement politique.

Madame le Maire

Alors cela, c'est vous qui le dites ! Les électeurs, ils en ont ras-le-bol qu'on leur dise ce qu'ils doivent faire, mais alors, ras-le-bol.

Monsieur Eric LANÇON

Tout à fait d'accord ! Mais à aucun moment, on leur dit ce qu'il faut faire, on dit simplement, nous, ce que l'on fait.

Madame le Maire

Prenez-nous pour des andouilles !

Monsieur Eric LANÇON

Non, Madame BIGUINET, ne me prenez pas parce que vous n'arriverez pas à me trouver là-dessus ou à me chercher. Pas du tout ! Moi, j'assume mon positionnement de circonstance entre l'adversaire et un ennemi. Je me rappelle que le Conseil d'Etat a bien dit que c'était l'union de l'extrême droite et que c'était l'union des gauches. Alors on peut remettre en cause le Conseil d'Etat.

Madame le Maire

Non mais...

Monsieur Eric LANÇON

Voilà, on n'est pas loin, là, vous savez, le complotisme, peut-être que le Conseil d'Etat est encore, je ne sais pas quoi, peut-être qu'il a tort, il faudrait peut-être l'enlever. C'est peut-être l'extrême droite qui le demande.

Madame le Maire

On connaît les positions du Conseil d'Etat.

Monsieur Eric LANÇON

Les faits sont là et les faits sont têtus.

Madame le Maire

Nous aussi !

Monsieur Eric LANÇON

Philippe DUVERNOY a parlé de NPA, c'est normal, évidemment. Sur les affiches que nous avons eues, vous avez remarqué au 1^{er} tour, il n'y avait pas la photo de MÉLENCHON comme il y avait la photo de BARDELLA où il était noté pour « BARDELLA Premier Ministre ».

Madame le Maire

Chacun fait comme il veut !

Monsieur Eric LANÇON

On ne votait pas pour un Premier Ministre, quel qu'il soit. La Droite, dont vous faites partie, votait pour que BARDELLA soit Premier Ministre.

Madame le Maire

Non.

Monsieur Eric LANÇON

C'est une photo ! Non, mais ce n'est possible cela !

Madame le Maire

Peut-être certains, mais pas d'autres !

Monsieur Eric LANÇON

Vous parlez de l'union des droites. L'union de l'extrême droite voulait, souhaitait, que BARDELLA soit Premier Ministre. C'était sur l'affiche.

Madame le Maire

Voilà. Non, c'est terminé, sauf Philippe DUVERNOY qui va répondre. Je vous préviens que c'est terminé, cela fait une heure que l'on est là-dessus.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Juste une correction. Eric, tu commets un abus de langage et j'avais déjà corrigé en son temps Madame CONAT, vous n'avez pas été élus grâce à moi, vous avez été élus à cause de moi ! Il y a une nuance que je tenais à souligner.

Madame le Maire

Et puis la preuve qu'en fait, cela n'a pas porté à conséquence puisque quelques années plus tard, nous nous sommes retrouvés.

Monsieur Eric LANÇON

C'était une alliance de circonstances !

Madame le Maire

Non, ce n'est pas une alliance de circonstances. Si c'était de circonstances, cela ne durerait pas depuis dix ans !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Madame BIGUINET ?

Madame le Maire

Oui.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Juste, Madame BIGUINET, parce que l'on parle d'alliance de circonstances, etc mais où il n'y a aucune ambiguïté, c'est que le bulletin de Monsieur BLOCH, il n'y avait pas LR, il y avait juste la flamme du Rassemblement National.

Madame le Maire

Ce n'est pas vrai !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Uniquement la flamme du RN !

Madame le Maire

Il y avait écrit « Les Républicains » à droite ! Ce n'est pas vrai ce que vous dites !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

À un certain moment, il n'y a pas d'ambiguïté. Certains de vos Adjointes se sont alliés avec l'extrême droite et cela pose un véritable problème.

Monsieur Christophe FROPPIER

Juste pour répondre quand même parce que vous avez une mémoire sélective, je rappelle quand même, qu'en 2022, au lendemain de la défaite du 12 juin, j'ai appelé à voter pour Nicolas PACQUOT pour faire barrage au Rassemblement National. En 2021, lors des élections du Conseil Départemental, je n'ai pas le souvenir que vous ayez attaqué une seule fois le Rassemblement National et je n'ai eu cesse de le faire pour que l'on puisse gagner les élections. Donc je vous le redis ce soir et la boucle est bouclée. Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous.

Madame le Maire

Voilà. Nous allons voter sur cette question. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous allons maintenant, tiens, c'est de circonstance, parler de l'exposition du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Montbéliard avec un contrat de prêt avec l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

5. EXPOSITION DU 80^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION – CONTRAT DE PRET AVEC L'OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE

Madame le Maire expose :

En partenariat avec le Souvenir Français, nous pourrions accueillir, à la ferme Bosquette, cette exposition du mercredi 6 novembre au 22 novembre. Elle sera ouverte toute la semaine, y compris le samedi et le dimanche. Ce sont donc des collections qui appartiennent à Monsieur ALI. Il y aura douze mannequins identiques aux soldats qui ont participé aux combats dans notre région, avec des uniformes et des équipements de l'époque.

Et en même temps que l'exposition de mannequins, qui va ressembler à celle du centenaire de la Première Guerre Mondiale, équipements qui avaient été installés, je ne sais pas si vous vous en rappelez, à la Médiathèque, il y aura une exposition proposée par l'Office national des combattants et des victimes de guerre qui s'appelle « Les Forces de la Liberté », qui résume l'histoire, notamment le déroulement de l'opération Anvil-Dragoon, opération décisive, réunissant, le 15 août 44, treize nations autour d'un seul et même objectif, libérer la France du joug nazi. Elle est composée de seize panneaux qui sont assez grands. Le prêt de cette exposition est gratuit. Nous n'aurons que l'assurance à payer d'un montant d'environ 550 €.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Nous sommes évidemment pour cette exposition du 80^{ème} anniversaire de la Libération mais vous imaginez bien que cette date fait appel, parce que les libérateurs allaient de la Droite au Parti Communiste Stalilien à l'époque, tous mobilisés pour lutter contre l'extrême droite et on retrouvait ceux qui croyaient en Dieu et ceux qui n'y croyaient pas, pour rappeler les vers d'Aragon.

Madame le Maire

Vous voyez, nous accueillons avec grand plaisir, dans ce bâtiment, cette belle exposition où nous sommes ravis de fêter le 80^{ème} anniversaire de la Libération. D'ailleurs, les parents de Philippe DUVERNOY et mes parents y ont participé et je pense que s'ils vous écoutaient, ce soir, ils seraient bien déçus.

Maintenant, les prochaines délibérations concernent le Château de Montbéliard dans sa phase 2. Ce sont des délibérations qui portent essentiellement sur Territoire 25 et les délégations de maîtrise d'ouvrage.

Question n°6 « Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Délégation de maîtrise d'ouvrage - Mandat 2 – Territoire 25 ».

- Arrivée de Mme Nora ZARLENGA -

6. CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – PHASE 2 – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - MANDAT 2 – TERRITOIRE 25

Madame le Maire expose :

Donc, très rapidement. Un premier mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à Territoire 25 associé à un assistant de maîtrise d'ouvrage, Kantara. Ce mandat a fait l'objet d'un avenant, je vous le rappelle, pour intégrer, à la phase 1, la boutique dans le Château et puis pour payer le renforcement des planchers qui montraient des signes de lassitude, ainsi que les études de programmation pour la

réhabilitation de l'ensemble du site, le plan de communication et la prolongation du mandat jusqu'à fin 2026, bien sûr avec la rémunération de Territoire 25 à hauteur de 99 450 €.

Alors, je précise, une fois pour toutes, je le redis, je vais le dire, le redire, le re-redire, toutes ces sommes dont on parle, là, font partie des finances globales du projet. Ce n'est pas quelque chose que l'on rajoute. Dans le cas où vous poseriez à nouveau la question, je précise vraiment les choses.

La phase 2 consiste en la reconversion intégrale du site avec la rénovation du parcours permanent du Musée, cette fois-ci, et la reconversion de l'ensemble du site hors Logis des Gentilhommes. Elle est découpée en quatre tranches.

- Une tranche ferme qui comporte la rénovation intégrale du Château-musée donc du Musée, la Chancellerie, la DDE et le Châtel-Devant partiellement.
- Trois tranches optionnelles en fonction de nos finances :
 - Une tranche optionnelle 1 pour la rénovation des réserves et l'accroissement des archives municipales.
 - Une tranche optionnelle 2 pour la création de l'esplanade paysagée définitive suite à l'aménagement provisoire réalisé en 2024.
 - Une tranche optionnelle 3 pour la création d'un espace de restauration légère et le réaménagement de la salle Duparc et des garages.

Comme pour la phase 1, la collectivité confiera, si vous en êtes d'accord, à Territoire 25, la délégation de sa maîtrise pour la rénovation intégrale du Musée et de l'ensemble du site. Le montant de l'ensemble des dépenses à engager par le mandataire, pour le compte de la collectivité, est de 22 317 500 € HT, tranches fermes plus tranches optionnelles. Son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le mandataire. Pour ce faire, un nouveau mandat de maîtrise d'ouvrage doit être conclu et c'est l'objet de la délibération de ce soir. Et dans le projet de mandat, les missions consistent en la définition des Conditions Administratives et Techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié, exécuté, la préparation du choix des différents prestataires nécessaires à la réalisation des ouvrages, la préparation du choix du maître d'œuvre, l'établissement, la signature, la gestion du contrat de maîtrise d'œuvre, l'approbation des avant-projets, la préparation du choix des entreprises, des établissements, le versement de la rémunération de la maîtrise d'œuvre, celle de l'AMO et le prix des travaux, le suivi du chantier, la réception de l'ouvrage, les éventuels recours en justice. Donc, cette rémunération serait fixée à 315 000 €, de manière échelonnée, de 2024 à 2028. La rémunération forfaitaire pour les tranches optionnelles s'élèverait à 165 000 €, 66 000 € pour le Châtel-Devant, 57 000 € pour l'Esplanade, 41 000 € pour la salle Duparc et les garages, là aussi, échelonnée de 2026 à 2029. Je rappelle que, là aussi, cela fait partie de l'économie globale du projet.

Y-a-t-il des questions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles MAILLARD momentanément absent -

Madame le Maire

Deuxième délibération concernant le Château, « Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ».

7. CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – PHASE 2 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Madame le Maire expose :

Je ne vous répète pas tout ce que je viens de vous dire. La phase 2 se compose de la façon suivante : La tranche ferme, c'est la même que celle que je vous ai citée précédemment, les trois tranches optionnelles également.

Cette phase 2 consiste en des opérations complexes en milieu historique qui requièrent des compétences spécifiques : scénographie, éclairage, conservation préventive, audiovisuel et multimédias.

Donc, il convient, aujourd'hui, d'autoriser le mandataire Territoire 25 à lancer la consultation d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage avec la tranche ferme précédemment citée, les tranches optionnelles précédemment citées, une mission qui s'élèverait à 220 000 € pour la tranche ferme et 150 000 € pour les tranches optionnelles. Je rappelle que là aussi, cela fait partie de l'économie globale du projet.

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Comme je vois que vous attendez, vous m'avez tendu beaucoup de perches là tout de suite...

Madame le Maire

Pas du tout !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je vais justement amorcer. Mais je le dis très sérieusement, oui, c'est 22 317 500 € HT, on récupérera la TVA, qui vont servir à faire un beau Château, à faire un Musée qui sera sans doute très bien, etc. Simplement, c'est que pendant ce temps-là, il y a, je dirais, beaucoup de problèmes au niveau de la transition énergétique et que finalement, cela attendra. Voilà, cela attendra.

Madame le Maire

Bien, vous nous l'avez déjà dit, Monsieur LACHAMBRE...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Actuellement, au niveau de la température, c'est le 18^{ème} mois qui dépasse le mois précédent en ce qui concerne l'augmentation de la température de notre planète. On a pris un engagement, avec les accords de Paris, de ne pas dépasser 1,5 degré. On a 1,5 degré d'augmentation et ce 1,5 degré, c'était quelque chose qui était prévu pour la fin du siècle. Voilà. Donc, cela veut dire qu'en ce moment, on sait que le climat est en train de... Les températures et les pollutions qu'il peut y avoir au niveau de la biodiversité, c'est la même chose. On accélère beaucoup plus que ce qui était prévu. Et, à côté de cela, on regarde ailleurs. Il y a eu un Président qui était d'ailleurs, je crois qu'il faisait partie des Républicains qui disait la planète brûle...

Madame le Maire

C'était Jacques CHIRAC.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, exactement ! Vous vous en rappelez donc c'est très bien !

Madame le Maire

Oui, parfaitement !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Il disait « La planète brûle mais on regarde ailleurs ». En ce moment, la planète brûle, et qu'est-ce que l'on fait ? On regarde notre Château. Oui ? pourquoi pas !

Madame le Maire

Vous avez raison, je crois que l'on va laisser le Château s'écrouler ! Je pense que vous seriez contents. Et on pourrait réutiliser les pierres pour en faire d'autres maisons qui seraient bien isolées. Bon, trêve de plaisanteries. Ce Château, d'ailleurs, qui faisait partie d'un grand projet de votre équipe en 2008 que vous avez laissé tomber pour faire, je ne sais pas quoi, je crois que c'était la piscine ou bien le Conservatoire qui n'a pas été fait non plus, non, c'était peut-être la halle à la Petite-Hollande et puis le parking des Blancheries, oui, c'était plutôt cela. Nous avons un Château qui fait partie du patrimoine des Monuments historiques, il faut le mettre en valeur, il faut le sauver, le protéger et puis il permettra de participer à l'économie, au développement de l'économie locale avec la désindustrialisation, malheureusement, du Pays de Montbéliard.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je dis simplement que l'on aurait pu faire moins cher !

Madame le Maire

Je n'attendais pas du tout, Monsieur LACHAMBRE, que vous preniez la parole. D'ailleurs, vous l'avez déjà dit ou dit et redit, donc on a bien compris !

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPIER et M. Gilles MAILLARD momentanément absents* -

Madame le Maire

Et donc la dernière délibération concernant le Château « Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC) ».

8. CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG – PHASE 2 – MISSION ORDONNANCEMENT, PILOTAGE, COORDINATION (OPC)

Madame le Maire expose :

Donc je ne vous répète pas ce que je viens de vous dire, là. La passation d'un contrat avec un OPC permet de s'assurer de l'optimisation de la conduite des projets de réhabilitation et de construction complexes. Cette mission a pour objet d'harmoniser les enchaînements des tâches liées aux études d'exécution et aux travaux, concurrent ainsi à la tenue du planning, à la réduction des risques professionnels sur le chantier. Et il faut donc, là aussi, autoriser Territoire 25 à lancer cette consultation pour le recrutement d'un OPC avec toujours les mêmes tranches, la tranche ferme, les tranches optionnelles pour un coût estimé à 100 000 € pour la tranche ferme et 65 000 € pour les optionnelles, sachant que, là aussi, cela fait partie de l'économie globale du projet.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPIER et M. Gilles MAILLARD momentanément absents* -

Madame le Maire

Question n°9 « Ecole primaire Victor Hugo – Demande de subvention ». Je laisse la parole à Alexandre GAUTHIER.

9. ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Merci. Ça va aller très vite. C'est un projet pédagogique innovant pour l'école primaire Victor Hugo autour du livre et de la lecture sur une appropriation de la nouvelle BCD. Il y a une rénovation au niveau de la bibliothèque de l'école et puis avec un projet qui accompagne, c'est le sens du projet pédagogique innovant, l'appropriation de cette BCD avec tout un projet d'apprentissage sur la lecture et surtout des actions autour du livre et de cette même lecture qui associe aussi les parents en plus des enseignants pour qu'il y ait vraiment un travail qui soit amorcé dans le temps scolaire C'est un coût qui est demandé de 500 € donc le coût plafond et qu'il vous est proposé de valider ce soir et qui a été validé par l'inspecteur de circonscription Monsieur ROCH.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER et M. Gilles MAILLARD momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°10 « Raccordement du système de vidéo-protection installé sur le Campus Universitaire par Pays de Montbéliard Agglomération au CSU de la Ville de Montbéliard – Renouvellement du marché ». Philippe DUVERNOY.

10. RACCORDEMENT DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION INSTALLE SUR LE CAMPUS UNIVERSITAIRE PAR PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION AU CSU DE LA VILLE DE MONTBELIARD – RENOUVELLEMENT DU MARCHE

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

C'est une question récurrente. PMA a installé trois caméras sur le cours Louis Le Prince Ringuet. Tout le monde sait qui est Louis Le Prince Ringuet, je suppose, c'est l'inventeur du moteur à quatre temps. Ce n'était pas inutile de le dire. PMA n'a pas la capacité de visionner les images donc une convention a été conclue entre PMA et la Ville de Montbéliard. Une rémunération à hauteur de 600 € par caméra et par an sera reversée à la Ville de Montbéliard et nous assurerons l'exploitation et la gestion des images, la réponse aux réquisitions de la force publique, notamment du Procureur de la République, la maintenance du côté du centre de supervision urbain nécessaire à l'exploitation et à la gestion, précitée.

Il vous est donc demandé d'autoriser Madame le Maire à réitérer cette convention pour une durée de cinq ans conformément à l'arrêté préfectoral.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER et M. Gilles MAILLARD momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°11 « Coordination Police Nationale / Police Municipale – Renouvellement de la convention ». Philippe DUVERNOY.

11. COORDINATION POLICE NATIONALE / POLICE MUNICIPALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Comme vous le savez, une convention Police Nationale / Police Municipale a été signée pour une durée de trois ans. Elle est indispensable pour autoriser la Police Municipale à être armée. C'est en tout cas le cas pour le moment, sauf à ce que cela change dans des temps qui sont incertains, ce que je ne souhaite pas. Vous aviez, je vous le rappelle, je m'adresse à l'Opposition, voté pour l'armement de cette Police Municipale qui me semble indispensable et on a, j'allais dire malheureusement, testé l'armement avec l'utilisation notamment du LBD à plusieurs reprises. Donc cette convention fixe les domaines d'intervention de la Police Nationale et de la Police Municipale qui n'est en aucun cas une police dédiée au maintien de l'ordre stricto sensu. Vous avez le descriptif des missions de la Police Municipale et il convient d'autoriser Madame le Maire à réitérer cette convention pour une durée de trois ans.

Madame le Maire

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Petit commentaire sur la Police Nationale et Municipale. C'est très bien, les policiers sont armés, bon aujourd'hui on vit dans un monde compliqué. Je suis encore rentré tard hier soir malheureusement, cela m'arrive souvent, les rues ne sont pas éclairées, les boutiques de nuit sont ouvertes, ce qui favorise le commerce à plusieurs endroits à Montbéliard. Qu'est-ce que vous pensez faire pour qu'à 22 heures les boutiques de nuit soient fermées ? Je suis parti à Paris l'autre jour très tôt à 4 heures, c'est encore ouvert à 4 heures du matin. On ouvre, on ferme les rideaux, le voisinage est ennuyé, les gens, les dames qui promènent leur chien le matin ont peur. C'est une question.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Eric, je vais répondre à ta question. Ces épiceries de nuit sont un gros problème effectivement que sur la Ville de Montbéliard qui ne respectent pas les arrêtés municipaux. La Police Nationale est régulièrement sensibilisée à l'aune de nos réunions du vendredi avec les services de la Préfecture, en principe avec Madame la Commissaire qui est partie mais elle est déjà remplacée, les services de Police, notamment la brigade anticriminalité. Elle circule la nuit relève des infractions, nourrit un dossier auprès de la Sous-Préfecture et celle-ci communique ce dossier au Procureur de la République qui a été dès son arrivée sensibilisé à ce problème qu'il ne connaissait pas avant dans son poste. Et aujourd'hui il y a déjà un certain nombre de sanctions qui ont été prises et puis des infractions sont bien évidemment relevées. Je veux dire également, et j'en rends hommage à la Police Municipale, qu'à deux reprises ils ont fait des descentes entre guillemets dans ces épiceries où ils ont trouvé des marchandises interdites à la vente notamment des stocks de tabac, cela doit s'appeler des puffs, des trucs qui sont aujourd'hui, pour les adolescents, interdits à la vente. Et puis il y a évidemment des enquêtes qui sont diligentées auprès de la Police Nationale et des poursuites qui sont diligentées par Monsieur le Procureur de la République. Si on avait, j'allais dire, une baguette magique pour faire cesser tout cela, cela ferait longtemps que ce serait fait. Malheureusement, j'allais dire et je le pense sincèrement, il y a un Sacro-Saint principe, c'est la liberté d'installation du commerce sous réserve de ne pas nuire à l'ordre public. Alors, là, c'est le cas, il y a des infractions, il y a des nuisances nocturnes, il y a du tapage nocturne et il y a à peu près cinq établissements sur Montbéliard qui sont dans le viseur et qui feront l'un et l'autre un jour ou l'autre, mais cela ne dépend pas de nous, l'objet de poursuites et de sanctions jusqu'à des fermetures administratives que j'espère définitives. Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui cela n'a pas été le cas. Voilà tout ce que je peux dire aujourd'hui.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, je voulais rendre à César ce qui est à César. Monsieur DUVERNOY, le moteur à quatre temps, c'est Monsieur Beau de Rochas qui a inventé cela en 1862. Je viens de regarder, de contrôler la date. Monsieur Louis le Prince Ringuet est né en 1901, c'est un physicien nucléaire, c'est d'ailleurs pour cela qu'il est là et donc je voulais rendre à César ce qui est à César.

Madame le Maire

Bien alors sur cette coordination de la police, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous allons passer directement, si vous en êtes d'accord, aux délibérations de Léopoldine ROUDET, en attendant l'arrivée de Philippe TISSOT, qui ne saurait tarder. Léopoldine « Mise en place d'un Règlement Intérieur applicable à la Marelle ».

12. MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A LA MARELLE

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Merci Madame le Maire. Donc, en 2017, naissait la Marelle, le pôle d'animation parentalité, qui est implanté au Jules Verne. En utilisant les locaux et les différents secteurs, on a constaté une petite irrégularité à corriger, à savoir l'établissement d'un règlement intérieur pour l'utilisation applicable à la Marelle.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Prestations offertes aux bénéficiaires de la Carte Avantages Jeunes 2024 / 2025 ». Léopoldine.

13. PRESTATIONS OFFERTES AUX BENEFICIAIRES DE LA CARTE AVANTAGES JEUNES 2024 / 2025

Madame Léopoldine ROUDET expose :

Pour la carte avantage jeune, rien de particulier par rapport aux années précédentes, sauf deux ajouts sur les tarifs qui ne sont pas vraiment des ajouts, vu que c'est la gratuité. Une séance de cross-training à la piscine couverte et deux spectacles qui seront programmés sur l'année 2024-2025.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Christophe, pour les trois questions suivantes. Question n°14 « SEDIA – Création d'une filiale – FIMODIA ». Christophe FROPPIER.

14. SEDIA – CREATION D'UNE FILIALE - FIMODIA

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Donc, c'est pour la création d'une filiale : FIMODIA. Dans le cadre de la loi 3DS, on a la nécessité d'obtenir l'accord exprès des collectivités locales qui disposent d'un poste d'Administrateur à la SEM. Cette SAS a pour objet l'aménagement d'une zone économique de 8,8 hectares sur le site de Saône, en partenariat avec la société FIMOGESE du groupe BONNEFOY, qui est propriétaire d'un foncier d'environ 4,8 hectares. La société portera notamment sur l'acquisition, par voie d'achats, de tout foncier sur le site, les études de faisabilité et le développement, l'obtention des autorisations, les travaux et la commercialisation des terrains viabilisés. La société sera détenue à 50% par SEDIA et 50% par FIMOGESE.

Les fonds propres seraient apportés selon une répartition de 70% en capital et 30% en comptes courants d'associés. La société serait créée pour quinze ans.

Il est envisagé que SEDIA soit nommée premier Président de la société pour une durée de trois années et renouvelable. Elle serait représentée par Monsieur Bernard BLETTON, le Directeur Général, pour l'exercice de cette présidence.

C'est Anne VIGNOT qui sera la représentante de SEDIA à l'Assemblée Générale.

Donc, il vous est demandé d'autoriser la création de cette société FIMODIA. C'est le nom provisoire.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°15 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ». Christophe FROPPIER.

15. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

C'est le fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales avec le versement des subventions. On a trois demandes : M. Abdul SHUKOOR, la Boutique Générale Afghane, la SCI du 16 rue des Huisselets et la SNC Almagré, qui est le bureau de tabac de la Civette. Donc, trois

demandes : une demande d'enseigne, une demande de ravalement de façade commerciale, une demande d'enseigne et de store. Donc trois montants de subventions allouées : une de 52,80 € pour Monsieur. Abdul SHUKOOR, une de 2 240,22 € pour la SCI du 16 rue des Huisselets et une de 1 070,84 € pour la SNC Almagré.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Une question ouverte : est-ce qu'il y a, par rapport aux enseignes, il y en a deux, est-ce qu'il y a un cahier des charges par rapport aux enseignes ? Ou il n'y en a pas ? C'est par rapport à l'esthétique de la Ville, évidemment. Est-ce que la Boutique Générale Afghane et puis le bureau de tabac de la Civette, est-ce qu'ils ont les mêmes... Est-ce qu'on leur a imposé ou pas certaines enseignes ?

Monsieur Christophe FROPPIER

Alors, on n'impose rien, mais on accompagne avec le service Urbanisme par rapport à des propositions qui peuvent être faites. Donc, on accompagne les demandeurs sur les différentes enseignes.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, parce qu'au niveau esthétique, je pense que cela serait bien d'avoir un petit peu, un cahier des charges. Je pense que cela pourrait rendre plus beau la ville.

Madame le Maire

Alors, on n'impose rien. Toutefois, comme vous voyez, tout est situé en SPR, en Site Patrimonial Remarquable, il y a donc les conseils du service Urbanisme, les conseils de notre coloriste, puisque nous avons une coloriste qui accompagne sur ces différents dossiers et puis, il y a l'Architecte des Bâtiments de France, l'ABF, qui valide ou non, d'ailleurs, cela lui arrive assez régulièrement de ne pas valider, et des propositions qui peuvent être faites par les commerçants. Voilà. Donc, c'est quand même très encadré.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°16 « Ravalements de façades d'immeubles – Versement d'une subvention ». Christophe.

16. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du versement d'une subvention sur les ravalements de façades d'immeubles à la SCI du 16 rue des Huisselets. Je crois que c'est celle que vous avez derrière nous. Donc, pour un montant de travaux estimé à 73 216,04 € et une subvention de 10 982,41 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons aux finances maintenant. Eddie STAMPONE. Question n°17 « Décision Modificative n°1 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE.

17. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit de mettre à jour notre budget puisque nous l'avons établi en fin d'année 2023, début d'année 2024. Nous l'avons voté au mois d'avril et, donc, bien évidemment, il y a des choses qui se sont passées d'ici là et on met à jour notre budget prévisionnel à travers notre première Décision Modificative.

Cette Décision Modificative met à jour une hausse des dépenses de fonctionnement de 115 000 €, principalement sur les charges générales, notamment par des crédits complémentaires sur les illuminations de Noël et puis sur les festivités autour de Château en Scène, des réajustements de dépenses également, des actions dans le cadre du CVU (Contrat de Ville Unique) et de Cités Educatives. Voilà pour la section de fonctionnement en dépenses.

Pour la section de fonctionnement en recettes, nous avons des recettes complémentaires, notamment des ajustements en matière de Dotation de Solidarité Urbaine mais aussi diverses participations, notamment dans le cadre du renouvellement du label Cités Educatives, mais aussi des subventions de Citéo pour les démarches qui sont engagées contre la présence des déchets d'emballage sur la voie publique. Nous avons également d'autres recettes, notamment des recettes de Certificats d'Economie d'Energie.

Des dépenses d'investissement complémentaires, également, à hauteur de 85 000 €. Il y a eu des erreurs d'imputation, des dépenses qui avaient été affectées en fonctionnement qui le sont, finalement, en investissement, mais nous avons également des investissements complémentaires comme l'acquisition de trois caméras de surveillance complémentaires, d'une autolaveuse, bon, bref, divers matériels. Et puis la participation que nous avons votée pour le SCIC du FCSM, nous avons mis 10 000 € au BP, nous complétons à hauteur de 40 000 € pour arriver aux 50 000 € que nous venons de voter.

Et en recette, donc, des notifications de subvention de la CAF sur l'opération, notamment, de la Combe aux Biches et du Parc, le regroupement des deux écoles et la rénovation, l'agrandissement et la rénovation énergétique du bâtiment. Et puis également, une recette que nous n'avons pas l'habitude de voir puisque c'est la recette liée à la vente aux enchères des bijoux de l'héritage ROVELLI à hauteur de 12 000 €.

Voilà, donc, la délibération. La Décision Modificative est bien évidemment équilibrée. L'épargne brute augmente de 69 €, il en va de même pour l'épargne nette et dans les mêmes proportions. Notre capacité de désendettement diminue et puis, nous augmentons également notre autofinancement prévisionnel avec le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. L'emprunt d'équilibre est inchangé.

Cette Décision Modificative a été vue en Commission n°1, la Commission Finances et donc, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°1.

- Arrivée de M. Philippe TISSOT -

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, on retrouve un petit peu le schéma habituel, les critiques, d'ailleurs, que l'on apporte, chaque fois, c'est-à-dire que l'on pressurise beaucoup le fonctionnement pour en mettre dans l'investissement parce que, comme mon collègue l'a dit, le Château coûte cher. Le Musée va coûter d'autant plus cher que l'urgence de la fin des travaux fait que les travaux sont obligatoirement plus chers parce que l'on oblige les entreprises à travailler pendant les temps de vacances donc, obligatoirement, comme je l'avais déjà dit et comme cela a été rappelé lors de la Commission d'Appels d'Offres, dans le coût, évidemment, final, cela implique des surcoûts. Mais tel n'est pas mon propos. Simplement, du fonctionnement, 80 000 € ou 60 000 €, qui passe en investissement, essentiellement pour le Château, on le voit bien. Moi, ce que je voulais dire, la réplique habituelle, c'est que les relations que vous entretenez avec les associations culturelles, sportives, elles sont hébergées, pas de souci, par contre, je pense que, depuis un certain nombre d'années, depuis le Covid, par exemple, vous le savez, les associations, le bénévolat sont en difficultés. Ils ont besoin de la puissance publique. Et je trouve que c'est encore anormal qu'une association qui veut organiser, peu importe la manifestation, paie encore la livraison des barrières. On a l'impression que c'est une relation, non pas de responsabilisation, cela ne coûte pas grand-chose, je crois que cela doit être 50 €, 80 € ou 100 €, peu importe. C'est énorme pour une association parce qu'il y a d'autres surcoûts. Simplement, c'est de faire un geste, puisqu'on est tous ensemble. Ces associations s'investissent gratuitement, il y a des milliers d'heures de bénévolat et on l'a vu dernièrement, ce week-end-là, où on devait avoir quelque chose, où on devait avoir une manifestation et, face à l'épuisement, je pense que vous devez faire un geste parce que l'on n'est pas dans une relation contractuelle avec un service privé. Là, on est avec des associations de bénévoles qui œuvrent pour le bien commun. Ils ont besoin de reconnaissance, ils ont besoin de soutien financier. J'en profite également. Il y a des chiffres faux qui ont été mis en avant pour la flamme olympique : les 1,3 million de crédits directs, c'est faux, puisque vous êtes à 4,5% de subventions aux clubs sportifs. Pour précéder votre réponse, évidemment, il y a la mise à disposition, dont la mise à disposition des installations, évidemment mais de nombreuses comparaisons pourraient faire que le secteur sportif a besoin d'aide, de soutien, de reconnaissance, de partage et un petit peu, évidemment, de financement. Evidemment, c'est dans les tarifs que l'on vote, les barrières, les grilles caddies, etc.

Madame le Maire

Pour en revenir à ces demandes de matériel, Monsieur LANÇON, il faut savoir que le but n'est pas d'avoir de l'argent en plus, parce que 50 €, ce n'est rien du tout. D'ailleurs, il faut savoir que, de manière très régulière, nous n'appliquons pas la tarification. Oui, très souvent, nous ne faisons pas payer les barrières ou le forfait transport. Le but recherché, le seul but recherché, c'est que nous n'ayons pas des demandes qui soient exagérées par rapport aux besoins des associations. Il se trouve qu'il y a quelques années, je vous donne un exemple, une association avait besoin de 10 barrières, puis elle en demandait 50 et il y avait 40 barrières qui restaient sur le bord de la manifestation. Donc, en fait, le seul but, c'est cela, c'est que les demandes soient des demandes raisonnables en fonction des besoins réels. C'est tout. Il n'y a pas question d'avoir de l'argent ou non parce que, je partage votre avis, nous avons besoin des associations, d'ailleurs, on les soutient beaucoup, nous avons beaucoup d'associations. Il y en a beaucoup qui voudraient d'ailleurs venir à Montbéliard parce qu'elles savent qu'elles sont très bien traitées à la fois dans les locaux et à la fois dans les subventions et dans la manière dont elles sont accompagnées par les services de la Ville. La Ville est très généreuse, à la fois en subventions, à la fois en matériel et en accompagnement. Et d'ailleurs, si cela n'était pas le cas, il n'y aurait pas autant de belles et grandes manifestations à Montbéliard. Voilà.

Je crois, Alexandre, que tu voulais prendre la parole ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui mais je vais laisser la parole à Eric LANÇON et je parlerai après.

Monsieur Eric LANÇON

J'entends bien cet argument mais il peut y avoir une autre argumentation et dire : « On a toutes ces associations, vous avez droit à une ou deux manifestations où vous avez tel et tel matériel et puis, au-

delà, écoutez, vous paierez ». Et surtout, que toutes les associations soient mises sur un pied d'égalité parce que ce que vous dites n'est pas normal, des fois, on fait payer, des fois, on ne fait pas payer. Non, on ne peut pas faire comme cela. On ne peut pas. Vous défendez les principes républicains, l'égalité et si une association sait qu'elle paye et l'autre qui ne paye pas, ce n'est pas logique et vous en êtes d'accord.

Madame le Maire

Non, mais cela répond à ce que vous dites en nombre de manifestations. Voilà. Si certaines associations sont trop demandeuses, eh bien, voilà, il faut un peu limiter les choses. C'est tout. C'est une question d'équilibre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je vais compléter les propos. On est d'accord sur le principe, Monsieur LANÇON, d'ailleurs, c'est un débat qui a déjà eu lieu et pour lequel nous avons déjà échangé, ici même, dans cette enceinte. Alors, il faut faire le distinguo entre plusieurs choses. Vous avez d'ailleurs posé deux questions.

Vous voulez revenir sur les chiffres qui ont été annoncés. Je vais commencer peut-être par cela, c'est le budget global dédié au sport, cela comprend aussi les infrastructures, le coût des infrastructures, l'investissement. C'est un budget global, ce n'est pas que les subventions que l'on octroie aux associations sinon, ce serait un montant, si on parle des associations sportives, qui serait quand même élevé. Pour le nombre d'associations au niveau global, on a effectivement des structures qui sont très bien subventionnées, plusieurs centaines de milliers d'euros, notamment.

Vous parlez du bénévolat. Là, on est surtout sur les associations sportives. Je pense que c'était le sens de votre propos, c'est comme cela que je l'interprète. Effectivement, il y a des manifestations pour lesquelles on a voté un forfait de transport puisque, comme l'a dit Madame le Maire, on avait à une époque beaucoup trop de demandes et pour réfréner surtout la gestion des ressources humaines qui était, en fin d'année, pour un certain nombre d'entre elles, payées en heures supplémentaires, nous avons voulu freiner les demandes qui, parfois, n'étaient pas justifiées et qui, pour un certain nombre d'entre elles, étaient excessives. Néanmoins, aujourd'hui, il y a un sujet qui s'est tenu au sein de la Municipalité, avec mes collègues Adjoints, c'est vrai que lorsque les projets, les manifestations qui sont proposées, mises en place, travaillées avec la Municipalité sont considérées dans le cadre du budget, on n'applique pas le forfait de transport, on n'applique pas la location du matériel. Mais quand il y a des manifestations qui viennent comme cela en cours de route pour lesquelles on n'avait aucune visibilité, on applique de manière automatique. C'est vrai qu'il y a peut-être une règle, aujourd'hui, qui est à revoir, on pourrait... C'est perfectible, je ne dis pas que c'est la solution ultime que l'on avait mise en place, mais il y avait, à un instant T, un besoin. Aujourd'hui, je pense qu'il a été compris, il faut le faire évoluer, nous sommes sur cette réflexion. Cela peut être, par exemple, un forfait matériel par manifestation, une fois dans l'année, par association, ou cela peut être autre chose. En tout cas, nous sommes en train de nous y atteler. Et c'est une forme, je dirais, que nous allons modifier pour la suite, puisque c'était déjà acté, en tout cas, de notre côté. Nous voulons faire évoluer le dispositif.

Madame le Maire

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Tu évoquais effectivement les associations communales mais lorsque PMA organise, je pense notamment au cyclo-cross de Nommay, les factures sont envoyées, et cela coûte cher, très cher à l'organisateur.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, mais le problème, c'est que l'on a fixé une règle en 2014, en début de mandat, on soutient les manifestations sur le territoire communal. Le CCINO (Cyclo-Cross International de Nommay Organisation) qui organise le cyclo-cross à Nommay, pour reprendre cette manifestation, mais on a d'autres demandes, on avait aussi la course de côte de Colombier-Fontaine, on avait le motocross d'Ecot, on ne peut pas répondre à toutes les demandes communautaires. C'est à l'Agglomération de prendre cela en compte. Dans la subvention qui est versée par l'Agglomération, il y a une quote-part

qui est dédiée à cette prestation logistique, on met, gracieusement, à disposition le matériel pour le CCINO, quand on l'a à disposition, néanmoins, charge à eux de payer le transport et peut-être une partie du matériel. C'est arrivé. Souvent, on ne fait pas payer le matériel, on fait seulement payer le transport dans le cadre d'une convention de partenariat. Après, cela, ce sont des engagements qui nous lient de manière contractuelle.

Madame le Maire

Voilà. Nous allons voter sur cette Décision Modificative. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Et on continue avec la question suivantes « Contentieux époux HOFFNER – Signature d'un protocole d'accord transactionnel ». Eddie STAMPONE.

18. CONTENTIEUX EPOUX HOFFNER – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. En 2021, avait eu lieu un contrôle des dépenses sur le Centre de Charquemont qui avait amené à constater que le Directeur de l'époque avait utilisé les fonds de la collectivité à des fins soit personnelles soit à des fins d'une autre structure. Donc les époux, puisque son épouse était également concernée, ont été condamnés au tribunal correctionnel. Ils ont été déclarés coupables de détournement de fonds et de biens au préjudice de la Ville. La Ville s'était vue allouer 1 500 € de frais de procédure. Sur les intérêts civils, le tribunal avait renvoyé l'affaire afin que l'on puisse prendre le temps de déterminer plus précisément les biens du couple qui ont été effectivement acquis avec de l'argent public mais c'est extrêmement compliqué. Il a été compliqué de pouvoir différencier ce qui avait été acquis pour le compte de la Ville et ce qui avait été acquis à titre privé. Et puis également, il y a le caractère aléatoire de la suite judiciaire qui aurait pu être réservée.

Il a donc été décidé de négocier un accord sur les intérêts civils et donc un accord sur une indemnisation de 7 000 €, comprenant également les frais de justice, a pu être trouvé.

Il est nécessaire de signer un protocole d'accord et il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel avec les personnes concernées.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente -

Madame le Maire

On va donc finir avec Eddie STAMPONE et on reviendra à Philippe TISSOT. Question suivante « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

19. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Écoutez, c'est traditionnel, c'est le tableau des emplois. Vous avez donc les propositions de créations et de suppressions des emplois. Et donc, bien évidemment, les crédits sont inscrits au budget.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente -

Madame le Maire

Donc on revient aux questions présentées par Philippe TISSOT « Médiathèque – Coupon avantage bibliothèque – Convention avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ) ».

20. MEDIATHEQUE – COUPON AVANTAGE BIBLIOTHEQUE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET LE CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DE FRANCHE-COMTE (CRIJ)

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Merci. Je vais quand même allumer le micro, ce n'est pas forcément nécessaire mais je l'allume quand même. Voilà. Donc un certain nombre de points qui sont assez techniques et puis que l'on présente chaque année à la même époque.

Je commence par la Médiathèque avec le coupon avantage bibliothèque. Vous savez que c'est un dispositif qui est porté par le Conseil Régional et le Bureau Information Jeunesse, en direction des jeunes adultes de 18 ans à 30 ans puisque l'accès à la Médiathèque est gratuit pour les 0-18 ans.

On adhère à ce coupon avantage jeunes adultes pour permettre donc l'accès à tout le monde et que l'abonnement ne soit pas un frein pour ceux qui souhaiteraient être adhérents de la Médiathèque.

Chaque année, pour que nous puissions adhérer à ce coupon avantage bibliothèque, il convient de signer une convention. Cette convention porte sur un engagement du Conseil Régional à rembourser la somme de 5 € par coupon avantage bibliothèque que nous présentons. Un engagement du CRIJ à transmettre au Conseil Régional, trois fois par an, les montants à rembourser aux communes. Et puis un engagement de la Ville, évidemment, à appliquer la gratuité pour les 18-29 ans sur présentation du coupon avantage bibliothèque, à informer évidemment les abonnés ou futurs abonnés de l'existence de ce dispositif et à procéder à son évaluation.

Après avis de la commission compétente, la Commission n°2, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention partenariale.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET et M. Eric LANÇON momentanément absents-

Madame le Maire

Question 21 « Médiathèque – Archives – Musées – Partenariat et convention avec France Travail ». Philippe TISSOT.

21. MEDIATHEQUE – ARCHIVES – MUSEES – PARTENARIAT ET CONVENTION AVEC FRANCE TRAVAIL

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Merci. Cela concerne toujours la Médiathèque et également les Archives Municipales pour établir un partenariat conventionné avec France Travail.

On part du postulat que je vais vous donner. Quelle que soit sa forme, l'art constitue un véritable levier de développement personnel au service du retour à l'emploi, il permet à chacun de s'exprimer sans risque et d'apprendre à valoriser ses qualités afin de répondre aux besoins exprimés par les employeurs lors des recrutements. Donc sur la base de ce postulat, nous avons été contactés par France Travail pour établir une convention qui permettrait à des personnes très éloignées du retour à l'emploi, à travers l'art, de leur remettre un pied à l'étrier.

Le projet de convention que nous allons, ce soir, vous proposer de signer consisterait, pour la Ville de Montbéliard, dans l'accompagnement des publics par les services municipaux de la Médiathèque et des Archives dans un premier temps, des Musées dans un second temps. On commencerait par une découverte des lieux, le choix d'une œuvre ou d'un personnage célèbre montbéliardais et, à partir de ce choix, il y aurait un travail de réalisation d'un CV sur cette œuvre ou sur ce personnage choisi. Le CV serait ensuite présenté devant un jury composé de recruteurs ou de partenaires du réseau des acteurs de l'emploi. Évidemment, cette convention de partenariat n'engendrerait aucun engagement budgétaire pour la Ville si ce n'est la mise à disposition d'un agent issu de chacun de ces trois services lors des séances de travail qui restent à programmer.

La convention appelée « L'Art d'accéder à l'emploi » sera signée donc entre la Ville de Montbéliard et, je le disais tout à l'heure, France Travail.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Musées de Montbéliard – Etablissement d'une convention de prêt avec l'Université de Franche-Comté ». Philippe TISSOT

22. MUSEES DE MONTBELIARD – ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PRET AVEC L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Cette question concerne toujours les Musées de la Ville de Montbéliard, pour établir une convention de prêt avec l'Université de Franche-Comté, qui nous a sollicité pour le prêt de 150 objets archéologiques issus du site de Mandeure, qui sont actuellement conservés au Musée de Montbéliard, pour études, analyses de matériaux et scans 3D. Donc lorsque nos objets auront été scannés, les scans 3D de ces objets seront mis à la disposition des Musées pour une valorisation dans le cadre du futur parcours permanent. Ces scans pourront être mis également sur le site des Musées de Montbéliard.

Dans ce cadre, l'Université de Franche-Comté souhaite établir une convention de prêt que nous vous proposons pour le prêt de ces 157 objets. Il convient donc d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Madame le Maire

Et vous avez, en photo derrière, un certain nombre d'exemples des objets qui vont être prêtés. Voilà.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°23 « Musées de Montbéliard – Spécimens naturalisés – Radiation de l'inventaire et destruction par incinération des spécimens infectés ». Philippe TISSOT.

23. MUSEES DE MONTBELIARD – SPECIMENS NATURALISES – RADIATION DE L'INVENTAIRE ET DESTRUCTION PAR INCINERATION DES SPECIMENS INFECTES

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Il convient de radier de notre inventaire pour destruction et incinération un certain nombre de spécimens infectés. Ces spécimens sont issus de la galerie Cuvier, vous vous souvenez, qui avait été inaugurée en 2005. On avait, dans les vitrines, une exposition permanente de petits animaux issus, le plus souvent, de la faune locale. Il y avait des animaux à plumes, des animaux à poils. Ces animaux ayant passé une vingtaine d'années ou presque en vitrine, certains ont été infectés, d'autres ont été attaqués par la lumière, tombent un petit peu, pour ceux que l'on souhaite détruire, en poussière et ils ne peuvent pas être restaurés.

Ces spécimens que l'on peut retrouver, ce ne sont pas des spécimens disparus. Sur les 150 spécimens qui avaient été exposés dans la galerie Cuvier, 29 vont devoir être détruits par incinération. Avant de pouvoir les détruire, il convient, comme je le disais au début de ce rapport, de procéder à la radiation de notre inventaire, puisque vous savez que l'on ne sort pas, comme cela quelque chose d'un inventaire, sans qu'il y ait eu une délibération du Conseil Municipal, ce qui est tout à fait normal pour protéger tout ce qui peut être détenu dans les Musées.

Après avis de la commission compétente, il convient d'autoriser la radiation de ces spécimens naturalisés de l'inventaire des Musées et d'autoriser leur destruction par incinération. Je répète qu'il s'agit, sur 150 spécimens qui avaient été exposés, simplement, de 29 qui seront voués à l'incinération.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Avant-dernière question pour Philippe TISSOT. Question n°24 « Archives privées fonds MATTERN - Convention de don ».

24. ARCHIVES PRIVEES FONDS MATTERN - CONVENTION DE DON

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Cette délibération concerne les Archives Municipales, avec donc le don par la famille d'un fonds privé MATTERN. Il s'agit de la fille de Jacques MATTERN, donc la petite-fille de notre architecte MATTERN, qui souhaite faire don aux Archives Municipales d'un certain nombre d'archives de son grand-père, des archives historiques, qui présentent un intérêt tout à fait important pour les Archives Municipales de la Ville de Montbéliard, parce qu'il s'agit donc de plans locaux, d'esquisses, de plans, de carnets, voilà. Ils ont été examinés par notre service des Archives, qui a considéré que cela présentait un intérêt tout à fait intéressant pour nos Archives.

On n'accueille pas trop de dons depuis quelques années parce que vous savez que l'on est limité en stockage d'archives, mais là, compte tenu de l'intérêt présenté, il a été validé en Municipalité et donc proposé au Conseil Municipal, ce soir, l'acceptation de ce don.

Pour accepter ce don, évidemment, il faut, comme d'habitude, établir une convention qui devra être signée par le Maire ou son représentant.

Madame le Maire

Vous avez d'ailleurs, là, quelques représentations...

Monsieur Philippe TISSOT

Quelques beaux spécimens.

Madame le Maire

Des croquis de Monsieur MATTERN concernant la piscine de Montbéliard.

Monsieur Philippe TISSOT

Des croquis, des plans, voilà. Chose tout à fait intéressante.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Sidonie MARCHAL momentanément absente -

Madame le Maire

Dernière question pour Philippe TISSOT « 16^{ème} Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « GACO Sphère Alpha » ».

25. 16^{EME} NOCTURNE ETUDIANTE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION, LA VILLE DE MONTBELIARD, LE « 19, CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN », LE PAVILLON DES SCIENCES, L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE BELFORT-MONTBELIARD, LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET LES ASSOCIATIONS ETUDIANTES « AE UTBM » ET « GACO SPHERE ALPHA »

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Ma dernière question concerne la Nocturne Etudiante que vous connaissez. Chaque année, elle a lieu au mois d'octobre. Ce sera, cette année, la 16^{ème} Nocturne Etudiante, elle aura lieu, non pas le jeudi 10 mai, mais le vendredi 11 octobre. Ne me demandez pas pourquoi, je l'ignore. En principe, la soirée des étudiants, c'est plutôt le jeudi soir où les étudiants sortent, viennent un petit peu en ville, parce qu'en général, le vendredi, pas mal d'entre eux retournent dans leur famille. Donc elle a été fixée, voilà, le vendredi 11 octobre, de 18h à 22h. J'espère que l'on aura autant de monde que d'habitude, parce que ces dernières années, la soirée étudiante était quand même pas mal courue.

Je vous rappelle que la Nocturne Etudiante concerne, pour les services municipaux, les Musées et la Médiathèque. Pour les associations paramunicipales, cela concerne le CRAC et le Pavillon des Sciences et la soirée se termine au Moloco à Audincourt.

Il convient, pour les étudiants, de passer dans chacune de nos structures, d'y recevoir un tampon après en avoir effectué la visite ou relever un challenge, comme c'est en général le cas chaque année pour les Musées. Cette année, ce sera un petit peu différent, puisque le Musée du Château sera toujours en travaux donc on sera sur le Musée Beurnier Rossel. Et donc, une fois que les étudiants sont passés dans chacun des points proposés à Montbéliard, ils ont les tampons qui leur donnent l'accès gratuit à la soirée festive qui est proposée au Moloco pour terminer.

Le CRAC proposera un atelier sur l'impression textile à partir d'objets perdus insolites proposés dans le cadre de l'exposition « Confluence ». Le Bureau Info Jeune, en collaboration avec le Pôle Métropolitain, procédera à l'organisation d'un jeu d'énigmes sur les traces des figures locales avec les lots du campus métropolitain et des cartes avantageuses à gagner. La Médiathèque ouvrira ses portes, je vous l'ai dit, pour découvrir une exposition autour de la famille Joliot-Curie : entre sciences et sociétés. Et donc, chacun de ces trois lieux culturels, les étudiants assureront la distribution de pass, puisque la visite de ces lieux conditionne, je vous le disais, la gratuité d'accès au Moloco.

Il convient donc d'accepter le partenariat entre les différentes structures que j'ai citées et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention entre PMA, la Ville de Montbéliard, le CRAC, le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, le CROUS, les associations étudiantes « AE UTBM » et « GACO Sphère Alpha ».

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous passons cette fois-ci à la question 26, avec Gilles MAILLARD, « Enfouissement de réseaux – Avenue Joffre – Tranche 1 – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – Programme SYDED 2024 ». Gilles MAILLARD.

26. ENFOUISSEMENT DE RESEAUX – AVENUE JOFFRE – TRANCHE 1 – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE – PROGRAMME SYDED 2024

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci Madame le Maire. Cette question n°26 concerne l'enfouissement des réseaux pour les futurs travaux de l'avenue Joffre. On a prévu de restructurer en totalité l'avenue Joffre mais la convention

actuelle ne porte que depuis le passage sous rail jusqu'à l'intersection avec la rue du Caporal Peugeot. Donc c'est une convention avec le SYDED. C'est même deux conventions, une qui concerne la maîtrise d'ouvrages et l'autre une convention financière. C'est une convention qui concerne l'éclairage public et le génie civil des télécommunications. Vous trouvez tous les détails dans la convention et également sur le projet de délibération.

Le coût de cette tranche est de 238 720 € dont 133 305 € pour la part de la collectivité. Le reste étant pris en charge.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°27 « Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières communales de la Ville de Montbéliard – 4^{ème} échéance – Bilan de la consultation du public – Approbation par le Conseil Municipal ».

27. PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES COMMUNALES DE LA VILLE DE MONTBELIARD – 4^{EME} ECHEANCE – BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC – APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Oui, c'est toujours moi. Merci Madame le Maire. Il s'agit du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, qui est un plan de prévention qui s'étale sur plusieurs années. On a un point de passage qui est à remettre en courant juillet, qui concerne ce qui a déjà été fait et ce qu'il reste à faire.

Vous en trouverez tous les éléments dans les différents tableaux. La troisième et dernière étape ont concerné une liste d'actions pour diminuer le bruit, on n'était pas toujours concernés, à la fois sur la voirie, mais également sur les passages de train. Et donc, pour ce qu'il reste à faire, de 2024 à 2029, la Ville de Montbéliard envisage l'aménagement des axes structurants sur l'avenue de la Petite-Hollande, donc réduction des nuisances sonores avec le remplacement du revêtement vétuste et l'implantation d'aménagements de sécurité. Cela, c'est l'avenue de la Petite-Hollande. Réduction de la vitesse et des bruits par un remplacement de revêtement sur la rue de l'Etuve. Il y a une étude de sécurité avec l'objectif de réduire les nuisances sonores par la diminution de la vitesse sur l'avenue du 8 Mai et l'avenue Jean Moulin. Ce qui est à retenir également, c'est qu'il y a une consultation du public avec la mise à disposition des documents au Bâtiment des Halles ou sur le site Internet de la ville. L'adresse du site Internet est indiquée donc sur le document.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le présent Plan de Prévention et du Bruit dans l'Environnement.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Oui Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Monsieur MAILLARD a simplement omis de dire qu'à l'issue de cette consultation aucune remarque n'a été enregistrée. On peut en conclure deux choses. La consultation ne sert à rien, possible, ou la consultation n'a pas été suffisamment mise en œuvre pour qu'il y ait des réponses, ou tout va bien. Trois solutions. Alors vous prendrez celles que vous voulez, évidemment. C'est gênant parce que ce n'est pas la première fois que l'on fait la remarque. Alors on pourrait tout de suite dire « Cela ne sert à

rien. De toute façon, voilà ». Mais, nous, on dirait plutôt que s'il y a consultation et qu'il n'y a aucune remarque, la première chose, c'est de dire comment cela se fait-il qu'il n'y ait aucune remarque. Et ne pas renvoyer peut-être à d'autres réunions pour dire que l'on vous consulte et que vous ne dites rien. C'est simplement une remarque qui se veut constructive parce que vous avez de nombreux griefs, remarques dans les réunions de quartier sur le bruit, sur tout cela et c'est les renvoyer sur la consultation pour que les habitants soient actifs. Voilà, tout simplement. Alors vous pourriez également dire « On consulte et puis ils s'en foutent, ils s'en moquent ! ». C'est un petit peu ce que vous aviez dit la dernière fois. Ou bien « Ils attendent le dernier moment... ». Ce sont deux attitudes différentes.

Madame le Maire

Ce n'est pas forcément ce bruit-là dont ils parlent. Là, c'est le bruit des routes...

Monsieur Eric LANÇON

Oui bien sûr !

Madame le Maire

C'est le bruit du nombre de véhicules, etc. Il y a des choses qui ont été apportées, au cours des dernières années, comme solution, il y a eu le THNS, en espérant que les gens prennent les transports publics, ce qui n'est pas forcément évident. Il y a eu les revêtements de chaussées qui, en fonction du granulé, sont plus ou moins bruyants... Voilà, mais il est vrai que ce n'est pas un sujet qui... On a eu, une fois, il y a longtemps, une remarque sur un revêtement qui était trop granuleux avec des petits graviers, des petits gravillons et qui faisait du bruit.

Monsieur Eric LANÇON

Ce n'est absolument pas une remarque sur ce qui est fait. Vous avez bien compris. C'est une remarque sur la communication... Voilà, c'est tout. Tout simplement.

Madame le Maire

On peut communiquer dans notre magazine sur la manière de nous faire des propositions. Mais bon, voilà.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Oui, un point qui fâche : le Faubourg de Besançon. On n'entend plus parler du Faubourg de Besançon. Je ne sais pas si le micro fonctionne bien ?

Madame le Maire

Je ne sais pas, on ne vous entend pas très bien !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Vous êtes trop près !

Monsieur Eric MARCOT

Oui. Le Faubourg de Besançon, aujourd'hui, on espérait que la commission se réunisse pour, éventuellement, prévoir un autre projet. Aujourd'hui, le revêtement est défoncé, les trottoirs également. Quand il pleut, les piétons, et vous pouvez demander aux commerçants, les piétons se font éclabousser par les bagnoles, par les voitures, par les véhicules, parce qu'il y a des trous énormes dans la chaussée. Les poubelles de l'ex-magasin FRANÇOIS, la boucherie FRANÇOIS, bien connue dans le passé, regorgent depuis un certain temps, depuis des années, de détrit.

Madame le Maire

On a écrit au propriétaire là-dessus.

Monsieur Eric MARCOT

Les vitres sont cassées. Il y a un compteur électrique qui est déposé à l'entrée devant la troisième boutique depuis des années. Voilà. Qu'est-ce que vous comptez faire ?

Madame le Maire

Des travaux vont avoir lieu, on en a informé, d'ailleurs, les habitants en réunion de quartier sur la sécurisation, dans un premier temps, d'une partie de la voirie, avec l'installation de plateaux qui vont commencer, d'ailleurs, cet été, là, pour les faire au moment où il y a le moins de monde en ville. Et puis sera suivie la rénovation de la voirie, enfin du revêtement, ça sera sur deux phases, avec la pose de nouveaux plateaux de sécurisation de la rue qui devraient arranger un certain nombre de problèmes que vous venez d'évoquer. Voilà. Donc c'est prévu sur 2025 et 2026 pour sécuriser et améliorer les conditions de circulation de cette voirie.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, c'est un peu en prolongement de ce qu'a dit Monsieur LANÇON tout de suite. Je suis surpris qu'il n'y ait vraiment pas eu de remarques, parce qu'en ce qui concerne la rue de la Petite Hollande, par exemple, les samedis soirs, les vendredis soirs, on peut dire qu'il y a du bruit. Moi, j'habite à 700 mètres, à peu près, 600 mètres, il y a toute la piscine, plus un petit peu de place entre chez moi et puis là, et, moi, j'entends régulièrement des voitures, de grosses cylindrées pour les mariages, des gens qui font un peu de rodéo. J'ai même vu, je n'ai même pas eu la présence d'esprit de lire la plaque d'immatriculation, mais des gens qui font deux fois le tour du rond-point qu'il y a entre Bouloche et puis Ravel, et qui font deux fois le tour en dérapage complet. Voilà.

Madame le Maire

Je crois que l'on ne parle pas des mêmes problématiques, Monsieur LACHAMBRE. Vous faites, je pense, semblant de ne pas comprendre, on ne parle pas des mêmes problématiques. Là, vous êtes en train de parler des problématiques de rodéo ou de circulation dans des conditions dangereuses.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non mais je parle de bruit !

Madame le Maire

Là, on parle des investissements pour rendre la voirie plus qualitative, moins bruyante. Les rodéos, ils seront toujours là, vous les entendrez toujours, malheureusement.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non, mais j'étais surpris du fait qu'il n'y ait pas eu de réponse. Et je me dis, c'est vrai qu'il faudrait peut-être faire plus de remarques, parce que les gens auraient peut-être fait des remarques par rapport, justement, au bruit, puisqu'en fait, c'est bien par rapport au bruit, disons...

Madame le Maire

Oui, mais ce n'est pas le bruit des rodéos ou des voitures qui roulent à vie d'allure !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, j'ai bien compris !

Madame le Maire

C'est le bruit provoqué par, peut-être, trop de circulation parce que c'est un axe trop passant ou parce qu'il n'y a pas assez d'arbres qui absorberaient une partie des bruits ou parce que c'est le type de revêtement. Cela n'a rien à voir. Vous savez, les fous du volant, ils peuvent être sur un revêtement qui va absorber tous les bruits, ils arriveront quand même à faire du bruit ! Mais c'est vrai que c'est étonnant qu'il n'y ait pas plus de remarques sur ce type de dossier.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est vrai que cela serait bien de mieux communiquer.

Madame le Maire

On peut, peut-être, communiquer quelquefois, dans notre magazine, pour essayer d'avoir des propositions des habitants. Voilà.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°28, Gilles MAILLARD, « Programme d'éclairage public 2024 – Subvention SYDED ».

28. PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024 – SUBVENTION SYDED

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

La question n°28 concerne le programme d'éclairage public 2024 avec une subvention du SYDED. Les travaux que je vais vous exposer aujourd'hui et qui apparaissent sur la délibération vont coûter 130 000 €, ils ont été inscrits au budget 2024. Ces travaux sont classés dans cinq catégories.

La première, c'est l'extension de réseau, cela concerne un éclairage sur les deux premières travées du parking P1 à proximité de l'Axone. C'est, là, où se trouve Citévie, une partie de parking qui est utilisée de manière quotidienne par les visiteurs de la Maison de Santé.

La deuxième, c'est la rénovation du réseau d'éclairage public et la réalisation d'économie d'énergie également avec le remplacement de lanternes qui consomment de l'électricité par des systèmes d'éclairage à LED. Il y a des remplacements également de luminaires vétustes équipés de lampes de forte puissance. Le choix se portera principalement sur le centre-ville puisque l'on n'a pas d'extinction d'éclairage la nuit et c'est là-dessus que l'on obtient, évidemment, quand c'est éclairé toute la nuit, la plus grosse économie. Il y aura l'installation d'une armoire de régulation, réduction de puissance, pour diminuer la luminosité sur chaque luminaire.

La troisième, c'est le renforcement de l'éclairage. Il est également proposé pour 2024, des interventions estimées à 87 000 €. Pour le Quartier du centre-ville, rue des Halles, Place Denfert Rochereau, Place Dorian et rue de Saint- Hippolyte, cela concerne vingt luminaires pour 19 000 €. Pour le Quartier du centre-ville, rue de la Mouche et Place Albert Thomas, rue de la Sous-Préfecture, rue de Velotte, rue de Belfort et l'Impasse des Tours, c'est 20 000 € de travaux pour vingt-deux luminaires. Le pont de la Petite-Hollande pour 20 000 € avec le remplacement de six ensembles E.P. équipés de deux luminaires de puissance 150 W par six ensembles E.P. équipés de deux luminaires de type LED puissance 31 W ; donc on divise la puissance par 5. Le P1 de l'Axone pour 25 000 €, avec trois nouveaux ensembles d'éclairage public, donc des types LED de puissance 109 watts. Ce sont de nouveaux éclairages et donc ne sont pas subventionnables par le SYDED. Et également un nouveau point lumineux solaire au niveau de l'aire de retournement de la rue de la Seigneurie du Châtelot pour 3 000 € avec un nouveau point lumineux qui n'est pas subventionnable non plus.

On vous parle également d'une tranche optionnelle, rue de la Petite-Hollande, estimée à 59 000 €. Vous avez là le détail des montants qui seront engagés. Il y a la remise en conformité de la mise en valeur du Château, muraille et abords pour 40 000 €.

Après avis de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire, pour les opérations concernées, à solliciter au SYDED les subventions et à signer tout document afférant et à engager les opérations dans la limite des crédits disponibles.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question « Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Protocoles d'accord transactionnels ».

29. SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNELS

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

C'est encore pour moi ! Ce sont deux sinistres sur lesquels il y a un protocole d'accord, comme on en voit régulièrement. Un protocole avec la société FRAIKIN ASSETS de Lyon, pour un camion qui a percuté un horodateur dans la montée du Château, un dommage de 2 314 €. Et un autre protocole avec la compagnie d'assurance du Crédit Mutuel dont une assurée a percuté une signalisation lumineuse avenue du Général Leclerc à Montbéliard pour un dommage d'un montant de 1 367 €.

Après avis de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les protocoles d'accord transactionnels précités.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions diverses ? Monsieur DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je voudrais faire deux interventions. La première, c'est rendre grâce à la culture scientifique de notre collègue Bernard LACHAMBRE, effectivement, l'inventeur du cycle à quatre temps pour le moteur du même nom, c'est bien Monsieur BEAU DE ROCHAS et non Louis le Prince Ringuet, la confusion vient du fait que les deux rues sont l'une à côté de l'autre. J'aurais mieux fait de me taire !

La deuxième chose, je voudrais préciser, comme je l'ai déjà fait dans cette enceinte, il y a très longtemps, je pense que le plus à droite dans cette assemblée, c'est moi. Je ne sais pas si ce sera de nature à rassurer mes collègues de l'Opposition. Cela ne fait de moi ni un être infréquentable, je l'espère, ni un fachos ! Merci beaucoup.

Madame le Maire

Voilà une remarque qui nous fait sourire et qui, en plus, est vraie sur bien des choses. Bien.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je vais simplement lire le communiqué que j'aurais dû lire au début.

Nous n'avons jamais employé le terme fascisme, Monsieur DUVERNOY, on a dit extrême droite. On fait très attention à la différence entre extrême droite et fascisme. On ne l'a jamais employé.

Donc, à cette déclaration se joignent également Gilles BORNOT et Éric MARCOT, après connaissance du texte : « Nous venons de vivre une séquence politique un peu surréaliste qui conduit le Nouveau Front Populaire à exercer des responsabilités nationales. C'est, pour nous, une belle surprise, nous avons réussi à rassembler la Gauche en une semaine et à faire une campagne expresse de quinze jours. C'était un terrible défi, nous l'avons relevé. Le résultat du second tour est, avant tout, un soulagement car le spectre d'un Gouvernement RN s'est éloigné grâce à la mobilisation des Démocrates et des Républicains. A Montbéliard, le premier tour de ces élections législatives, nous a placé en tête avec 35,8% des voix, 3,5 points d'avance sur l'union de l'extrême droite et plus de 8 points devant le candidat de la majorité présidentielle. Au deuxième tour, les Montbéliardais ont choisi à 62% le candidat Républicain. Malgré la désespérance, le déclassement de notre territoire, l'augmentation de la précarité, les difficultés à vivre, les Montbéliardais n'ont pas choisi, contrairement à vous, la démagogie, ils ont fait preuve d'une grande responsabilité. Nous aussi, même si soutenir Nicolas PACQUOT au deuxième tour était extrêmement singulier, nous l'avons fait. Ce soutien n'a jamais été un blanc-seing à la politique menée ces dernières années, mais un engagement sans faille à faire barrage à l'extrême droite. Chacun a pu mesurer que le scrutin du 7 juillet était de ceux que l'histoire pouvait retenir, soit pour l'entrée de l'extrême droite au Gouvernement, 84 ans après 1940, soit d'un sursaut républicain, de ces temps qui unissent les personnes qui peuvent s'opposer politiquement ou réunir, comme le disait Aragon dans son célèbre poème La Rose et le Réséda, ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, autour d'un socle commun de valeurs communes. A Montbéliard, nous retiendrons votre triste trahison et votre ralliement au Rassemblement National. Vous avez soutenu le candidat RN, mais les Montbéliardais ne vous ont pas suivis. Pour vous et votre équipe, c'est un véritable désaveu. Bien sûr, officiellement, Madame BIGUINET, vous avez joué le silence. C'est vrai que célébrer le 18 juin et affirmer son soutien au candidat RN relève d'une bonne schizophrénie, mais certains de vos Adjoints n'ont pas eu le moindre scrupule. Je tiens à souligner le courage de Madame Priscilla BORGERHOFF qui a refusé de soutenir ce candidat de l'indignité. Votre silence coupable et votre compromission avec l'extrême droite mettent à mal le respect que vous devez aux Montbéliardais. N'êtes-vous pas le Maire de tout le monde ? Vous avez cassé le contrat social et moral que la fonction de Maire vous impose. Votre position d'extrême droite divise notre ville qui a tant besoin de solidarité et d'écoute. Nous actons, ce jour, ce positionnement qui, malheureusement, ne nous surprend pas. ». Donc signé, comme je vous l'ai dit et je le répète, des sept élus qui sont sur ces bancs.

Madame le Maire

Avant que je vous réponde, je laisse à nouveau la parole à Philippe DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Je suis un peu surpris que vous n'ayez pas mis autant d'énergie à faire barrage à l'extrême gauche, avec laquelle vous vous êtes alliés de manière éhontée.

Madame le Maire

Voilà. Alors vous avez bien compris que le silence dont vous parlez est un silence du respect de l'équipe, qui est une et indivisible, mais une dans une diversité dont j'ai parlé tout à l'heure et sur laquelle je ne veux pas revenir.

En 2011, je vous rappelle deux choses. Je me suis présentée au Conseil Général à l'époque contre un candidat de Gauche et un candidat Rassemblement ou Front National, je ne sais plus le nom à l'époque, et j'ai d'ailleurs été élue contre, de manière tout à fait claire, contre le candidat du Rassemblement National. Et, je vous rappelle le procès que Gilles MAILLARD a intenté contre le Rassemblement National, ou Front National, il y a maintenant dix ans. Je pense que ces faits, qui sont des faits réels et indiscutables, suffisent à répondre à toutes vos arguties et les arguments que vous pouvez donner ce soir et qui n'ont pas lieu d'être et qui sont complètement faux. Voilà.

Monsieur Eric LANÇON

Nous avons déjà fait le débat. Nous ne renchérirons pas sur vos propos qui vont, peut-être, venir peut-être trop outranciers. On vous protège également !

Madame le Maire

Très bien. Bonne soirée à tous et bonnes vacances pour ceux qui partent.

DECISION N° 2024-084 DU 25 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE LA MAISON HIRSCH – CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 4

Par décision n°2019-172 du 31 octobre 2019, le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la maison Hirsch a été attribué pour un montant de 142 007,89 € HT.

Par décision n°2021-011 du 11 décembre 2022 le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre a été porté à 181 500,07€ HT.

Des sujétions imprévues ont entraîné un allongement de la durée du chantier.

Suite à ces différents aléas survenus pendant le chantier, il est nécessaire de modifier la rémunération du maître d'œuvre.

Considérant l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 4 au marché n°2019-066, avec le cabinet DOUCERAIN LIEVRE DELZIANI (69000 LYON), pour un montant de 11 145,90 € HT.

DECISION N° 2024-085 DU 24 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 8)

RETROCESSION CONCESSION SILLARI

Monsieur Fabien SILLARI a acquis une concession quinquennale le 1^{er} février 2024 au cimetière de Montbéliard pour un montant de sept cent treize euros (713 €).

Monsieur Fabien SILLARI a émis le souhait de rétrocéder cette concession à la commune de Montbéliard le 4 avril 2024. La concession est libre de tout corps et de tout monument.

La demande de rétrocession intervient durant la première moitié de la durée initiale et conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°2021-711/AG du 18 octobre 2021 portant règlement du cimetière de Montbéliard, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- d'accepter la rétrocession de la concession située Cimetière Nord Colombarium III – 15,
- de rembourser à Monsieur Fabien SILLARI la somme de 704,80 € au titre de la durée inutilisée restant à courir sur cette concession en application des dispositions de l'article 25 du règlement du cimetière visé ci-dessus.

DECISION N° 2024-086 DU 24 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 16)

DEDOMMAGEMENT DOMMAGE PASSEPORT A MADAME BEAUFILS

Madame BEAUFILS a déposé une demande de renouvellement de passeport en juillet 2022, au service Etat Civil de la Mairie de Montbéliard. La demande a été instruite sur le motif de renouvellement suite à une erreur imputable à l'administration, alors que Mme BEAUFILS avait acheté un timbre fiscal pour un renouvellement classique. L'information n'a pas été donnée par l'agent en charge du dossier à Mme BEAUFILS, et celle-ci a perdu le bénéfice du timbre fiscal. Mme BEAUFILS ne s'en est pas rendu compte à la remise du titre.

La responsabilité du dommage incombe en partie à la Ville de Montbéliard.

Madame BEAUFILS accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande une indemnisation partielle du dommage subi.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame BEAUFILS, par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- de régler à Madame BEAUFILS la somme de 43 € correspond à la moitié de l'achat d'un timbre fiscal pour refaire un nouveau passeport.

DECISION N° 2024-087 DU 24 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 8)

RETROCESSION CONCESSION SAKEK

Monsieur Nourdine SAKEK a acquis une concession trentenaire le 28 avril 2020 au cimetière de Montbéliard pour un montant de deux cent vingt-trois euros et soixante-dix centimes (223,70 €).

Monsieur Nourdine SAKEK a émis le souhait de rétrocéder cette concession à la commune de Montbéliard le 19 avril 2024. La concession est libre de tout corps et de tout monument.

La demande de rétrocession intervient durant la première moitié de la durée initiale et conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°2021-711/AG du 18 octobre 2021 portant règlement du cimetière de Montbéliard, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- d'accepter la rétrocession de la concession située Cimetière Nord emplacement S-13,
- de rembourser à Monsieur Nourdine SAKEK la somme de 194,06 € au titre de la durée inutilisée restant à courir sur cette concession en application des dispositions de l'article 25 du règlement du cimetière visé ci-dessus.

DECISION N° 2024-088 DU 24 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 8)

RETROCESSION CONCESSION KOUBAA

Madame Fatima KOUBAA a acquis une concession trentenaire le 2 juin 2023 au cimetière de Montbéliard pour un montant de deux cent cinquante euros (250 €).

Madame Fatima KOUBAA a émis le souhait de rétrocéder cette concession à la commune de Montbéliard le 17 mai 2024. La concession est libre de tout corps et de tout monument ;

La demande de rétrocession intervient durant la première moitié de la durée initiale et conformément aux dispositions de l'arrêté municipal n°2021-711/AG du 18 octobre 2021 portant règlement du cimetière de Montbéliard, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- d'accepter la rétrocession de la concession située Cimetière Nord emplacement S-47,
- de rembourser à Madame Fatima KOUBAA la somme de 242,01 € au titre de la durée inutilisée restant à courir sur cette concession en application des dispositions de l'article 25 du règlement du cimetière visé ci-dessus.

DECISION N° 2024-089 DU 27 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LOCAUX DE L'ECOLE DE POLICE - CONSERVATION D'ARCHIVES MUNICIPALES

La Ville s'est rapprochée de l'Ecole de Police pour stocker des documents d'archives non accessibles au public dans ses locaux sis 1 rue du Maréchal Juin à Montbéliard.

Une convention d'occupation précaire a été signée allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023 entre l'Ecole de Police et la Ville pour deux salles situées en sous-sol dans le bâtiment « Pédagogie » d'une contenance de 149,39 m².

La Ville n'a pas résolu ses problèmes de place et souhaite maintenir ce stockage supplémentaire et l'Ecole de Police a accepté de renouveler ladite convention.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention d'occupation précaire avec l'Ecole de Police de Montbéliard aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2024
- Redevance mensuelle de 450 € dont la Ville est dispensée en échange de diverses prestations

DECISION N° 2024-090 DU 30 MAI 2024 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - ASEANFC

Un sinistre a eu lieu le mardi 5 mars 2024, un enfant jouait au foot dans la cour des petits à l'école élémentaire du Petit-Chênois durant la pause méridienne. Il a pris un caillou et l'a jeté volontairement sur une vitre, qui a été endommagée et qui doit être remplacée.

La responsabilité de l'incident incombe à l'enfant représenté par l'ASEANFC.

L'ASEANFC accepte de signer un protocole d'accord transactionnel et de procéder à un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec l'ASEANFC par lequel la Ville de Montbéliard déclare être entièrement indemnisée à titre définitif et à forfait et renonce à toute instance ou toute action devant quelque juridiction que ce soit, et ce pour un montant de 244,20 € TTC.

DECISION N° 2024-091 DU 1^{ER} JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

REAMENAGEMENT DU HALL D'ENTREE DE LA MAIRIE DE MONTBELIARD –AVENANTS N° 1 LOTS N° 2, 3 ET 4

Par décision n°2024-020 du 22 février 2024 les marchés pour les travaux de réaménagement du hall d'entrée de la Mairie ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Lot n° 2 Faux-plafonds / peinture / nettoyage de mise en service, avec l'entreprise PERRIN (25600 VIEUX-CHARMONT) pour un montant de 23 994,67 € HT (22 959,78 € HT + PSE1 : 1 034,89 € HT),
- Lot n° 3 : Menuiseries intérieures / Agencement, avec l'entreprise METTEY (25420 BART), pour un montant de 80 974,76 € HT
- Lot n° 4 : Electricité, avec l'entreprise SEEB (25200 MONTBELIARD), pour un montant de 29 500,00 € HT

Il est nécessaire de procéder à des ajustements des prestations réalisées en cours de chantier, en plus-value et moins-value.

Conformément aux articles R.2194-2 et R.2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les avenants relatifs aux marchés suivants :

- Marché n° 2024-026, lot n° 2 Faux-plafonds / peinture / nettoyage de mise en service pour un montant de 3 450,00 € HT,
- Marché n° 2024-027, lot n° 3 Menuiseries intérieures / Agencement pour un montant de 8 976,40 € HT,
- Marché n° 2024-028, lot n°4 Electricité pour un montant de -743,62 € HT,

DECISION N° 2024-092 DU 1^{ER} JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION DE PRESTATION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

La collectivité a un intérêt de pouvoir disposer d'un accompagnement au recrutement d'un Directeur du Service Systèmes d'Information avec le recours à un cabinet de recrutement.

L'agence Diane Conseil propose cette prestation qui correspond aux besoins et aux moyens de la Ville.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer la convention de mission de conseil en recrutement proposée par l'agence Diane Conseil représentée par sa dirigeante, Madame Dayana CHAMOUN- FIEVEE,
- de recourir à cette agence pour la recherche directe de candidats, la sélection de candidats afin de pourvoir le poste et de conseiller la Ville de Montbéliard sur le choix du meilleur candidat pour des honoraires de 10 500 HT répartis selon l'échéancier suivant :
 - 50 % au démarrage de la mission
 - 30 % à la présentation du/des candidat.es
 - 20 % à l'acceptation de la proposition par le/la candidat.e

DECISION N° 2024-093 DU 5 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETE COMMUNALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation de travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Ecole élémentaire Jules Grosjean (déclaration préalable)
Installation de panneaux photovoltaïques

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2024-094 DU 3 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES MURET APPARTENANT A MONSIEUR SID MOHAMED

Un sinistre a eu lieu le 30 avril 2024 à Montbéliard au cours duquel Monsieur SID Mohamed a constaté qu'une couvertine en alu de son muret a été endommagée. Ce même jour, des agents de la Ville de Montbéliard ont entretenu un terrain se situant juste à côté et Monsieur SID Mohamed a pu observer qu'un agent a marché sur son muret ce qui a déformé la couvertine.

Il est nécessaire de procéder à son remplacement.

La responsabilité de l'incident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur SID Mohamed accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture de la société AU FAITE 90 DISTRIBUTION – 5 rue Pierre de Coubertin – 90600 GRANDVILLARS.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur SID Mohamed par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard et de procéder au remboursement de la facture à Monsieur SID Mohamed, pour la somme de 238,42 € TTC (deux cent trente-huit euros et quarante-deux centimes).

DECISION N° 2024-095 DU 13 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

SALLES MUNICIPALES - MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES AUX PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS POLITIQUES DANS LE CADRE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2024

Les décrets du 9 juin 2024 portent dissolution de l'Assemblée Nationale et portent convocation des électeurs pour l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale.

Les élections législatives auront lieu en France les 30 juin et 7 juillet 2024, et dans ce cadre, la Ville souhaite mettre à disposition des partis et candidats politiques certaines salles municipales à titre gratuit.

Considérant l'organisation dans l'urgence de ces nouvelles élections, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de proroger jusqu'au 14 juillet 2024, dans les mêmes conditions, les modalités de mise à disposition de salles municipales aux partis politiques et candidats politiques conformément à la délibération n° 2024-04.03-11 du 4 mars 2024.

DECISION N° 2024-096 DU 19 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

FEU D'ARTIFICE : SPECTACLE PYROMUSICAL POUR LES FESTIVITES DU 13 JUILLET 2024 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des festivités du 13 juillet, la Ville met en place un spectacle pyromusical le samedi 13 juillet 2024 de 22 h 45 à 23 h 15.

L'offre de la société PYRAGRIC INDUSTRIE correspond aux besoins de la Ville et sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de spectacle pyromusical pour les festivités du 13 juillet 2024 avec la société PYRAGRIC INDUSTRIE représentée par Monsieur Renaud GUYOT, sise 3 rue des Prés sous la Ville 25230 VANDONCOURT pour un montant de 16 666,67 euros HT.

DECISION N° 2024-097 DU 15 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

CONVENTION D'UTILISATION D'UN EMPLACEMENT DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE SIS A MONTBELIARD - PARCELLES AY 483 ET 231

La Ville a demandé à SNCF Réseau si elle pouvait utiliser ses dépendances du domaine public ferroviaires sises à Montbéliard sur les parcelles AY 231 et 483.

SNCF Réseau a accepté et il convient de signer une convention organisant les conditions de mise à disposition dont l'intervention de la Ville sur lesdites parcelles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention avec SNCF Réseaux aux conditions suivantes :

- Pour une durée de 1 an renouvelable tacitement
- La Ville prendra à sa charge l'entretien du domaine mis à disposition
- Sans redevance

DECISION N° 2024-098 DU 21 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 5)

CREATION D'UNE AIRE DE FITNESS INTERGENERATIONNELLE SECTEUR PETITE HOLLANDE - MARCHÉ SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la création d'une aire de fitness intergénérationnelle sur le secteur de la Petite-Hollande.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 10 juin 2024.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, avec le groupement ID VERDE / KOMPAN dont le mandataire ID VERDE est domicilié à AUDINCOURT (25400), pour un montant de 260 867,30 € HT (114 562,30 € HT pour le mandataire ID VERDE et 146 305,00 € HT pour le co-traitant KOMPAN).

DECISION N° 2024-099 DU 27 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE AVEC SODEXO – AVENANT N° 1 – MODIFICATION DE LA FORMULE DE REVISION DE L'ACCORD CADRE

L'entreprise SODEXO est titulaire de l'accord-cadre n° 2021-054 ayant pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et extra-scolaire, pour la période couvrant les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, en cas de renouvellement.

En vertu du Cahier des Clauses Particulières applicable à cet accord-cadre, les prix sont révisés annuellement sur la base de l'évolution de l'indice INSEE « Cantines ».

Dans le contexte de forte pression inflationniste pesant sur les denrées alimentaires et les fluides et impactant l'exécution de l'accord-cadre, l'indice « Cantines » apparaît inadapté pour remplir son rôle de correcteur de prix, dans la mesure où il ne prend pas en compte les fluides et les charges salariales et il n'est pas un indice purement alimentaire représentatif de l'évolution des prix des matières premières.

Dès lors, les parties se sont entendues pour substituer à l'indice « Cantines » un indice des prix à la consommation – produits alimentaires (A) et un indice coût horaire du travail – Hébergement, restauration (ICHT), et pour adopter en conséquence une nouvelle formule de révision, soit :

- $P = P_0 (0.15 + 0.45 (ICHT/ICHT_0) + 0.40 (A/A_0))$

La circulaire du premier ministre du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte de hausse des prix de certaines matières premières, prise sur le fondement d'un avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022, et la circulaire du 30 novembre 2022 sur la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration, rappellent que des conditions économiques exceptionnelles peuvent justifier une renégociation des prix ou des autres clauses financières en application de l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique qui autorise une modification du marché lorsque cette modification est rendue nécessaire par des circonstances imprévisibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 à l'accord cadre n° 2021-054 conclu avec la société SODEXO – 6 rue de la Redoute – 78043 GUYANCOURT, ayant pour objet la modification de la formule de révision annuelle.

DECISION N° 2024-100 DU 24 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETE COMMUNALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

- 4 rue des Tours (permis de démolir)
- Démolition d'une maison

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme (permis de démolir) au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2024-101 DU 27 JUIN 2024 (L 2122.22 alinéa 4)

COLLECTE DES CARTOUCHES D'ENCRE USAGEES AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU TERRITOIRE DE BELFORT

Il est nécessaire de recycler et de valoriser les cartouches d'encre et de toners usagés et d'étendre la collecte et le recyclage à tous les bâtiments municipaux et écoles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer une convention de prestation de service à titre gratuit avec l'association « *Ligue nationale contre le cancer-comité du Territoire de Belfort* » sise au numéro 25 Grande Rue 90000 BELFORT, à compter du 1^{er} juillet 2024 et pour une durée de 3 ans.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2024-08.07-24	Archives privées fonds MATTERN - Convention de don	36
- C -		
2024-08.07-2	Chauffage urbain de la Petite-Hollande et des Portes du Jura – Délégation de Service Public – Intégration d'un bien de retour – Avenant n°1	5
2024-08.07-3	Cession parcelle AV 212 – 4 rue Louis Jeanperrin – Monsieur EDEM	6
2024-08.07-6	Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Délégation de maîtrise d'ouvrage - Mandat 2 – Territoire 25	20
2024-08.07-7	Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	21
2024-08.07-8	Château Montbéliard Wurtemberg – Phase 2 – Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC)	23
2024-08.07-11	Coordination Police Nationale / Police Municipale – Renouvellement de la convention	25
2024-08.07-18	Contentieux époux HOFFNER – Signature d'un protocole d'accord transactionnel	32
- D -		
2024-08.07-4	Dénomination des rues de l'ancien site de l'hôpital	6
2024-08.07-17	Décision Modificative n°1 – Budget Principal	29
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	45
- E -		
2024-08.07-5	Exposition du 80 ^{ème} anniversaire de la Libération – Contrat de prêt avec l'Office national des combattants et des victimes de guerre	20
2024-08.07-9	Ecole primaire Victor Hugo – Demande de subvention	24
2024-08.07-26	Enfouissement de réseaux – Avenue Joffre – Tranche 1 – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – Programme SYDED 2024	37

- M -

2024-08.07-12	Mise en place d'un Règlement Intérieur applicable à la Marelle	26
2024-08.07-20	Médiathèque – Coupon avantage bibliothèque – Convention avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ)	33
2024-08.07-21	Médiathèque – Archives – Musées – Partenariat et convention avec France Travail	34
2024-08.07-22	Musées de Montbéliard – Etablissement d'une convention de prêt avec l'Université de Franche-Comté	34
2024-08.07-23	Musées de Montbéliard – Spécimens naturalisés – Radiation de l'inventaire et destruction par incinération des spécimens infectés	35

- N -

2024-08.07-25	16 ^{ème} Nocturne Etudiante – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le « 19, Centre Régional d'Art Contemporain », le Pavillon des Sciences, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté et les associations étudiantes « AE UTBM » et « GACO Sphère Alpha »	37
----------------------	--	----

- P -

2024-08.07-1	Participation de la Ville de Montbéliard au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) FCSM	3
2024-08.07-13	Prestations offertes aux bénéficiaires de la Carte Avantages Jeunes 2024 / 2025	26
2024-08.07-15	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions	27
2024-08.07-19	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	33
2024-08.07-27	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières communales de la Ville de Montbéliard – 4 ^{ème} échéance – Bilan de la consultation du public – Approbation par le Conseil Municipal	38
2024-08.07-28	Programme d'éclairage public 2024 – Subvention SYDED	41

- R -

2024-08.07-10	Raccordement du système de vidéo-protection installé sur le Campus Universitaire par Pays de Montbéliard Agglomération au CSU de la Ville de Montbéliard – Renouvellement du marché	24
2024-08.07-16	Ravalements de façades d'immeubles – Versement d'une subvention	28

- S -

2024-08.07-14	SEDIA – Création d'une filiale - FIMODIA	27
2024-08.07-29	Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Protocoles d'accord transactionnels	42